

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2022-154

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2023**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 2 novembre
2022.

- la liste des délibérations a été
affichée le 16 novembre 2022.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi
quinze novembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni
à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna
Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-
Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint,
Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef,
M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-
Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme
Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Garicia
Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe
par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par
Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Zakaria Ali par M.
Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Paméla Trécasse par M.
Didier Amachalla, Mme Aurélie Testan par Mme Véronique
Bassonville.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à
17 h 13 (affaire n° 2022-151) et Mme Claudette Clain
Maillot à 17 h 16 (affaire n° 2022-151).

Départ(s) en cours de séance : Mme Annie Mourgaye à
17 h 43 (affaire n° 2022-154) et M. Bernard Robert à
18 h 40 (affaire n° 2022-169).

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme
Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2022-154

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Départ de Mme Annie Mourgaye à 17 h 43.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1 ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal approuvé le 6 octobre 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance le 15 novembre 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 sur la base du rapport annexé à la présente délibération ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Le présent rapport a pour objet de présenter au conseil municipal le débat des orientations budgétaires de la Ville pour l'année 2023.

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la ville. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2023, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil municipal et sur la base du rapport annexé, sur lequel s'est tenu le débat.

Pièce jointe :

- Document d'orientations budgétaires 2023

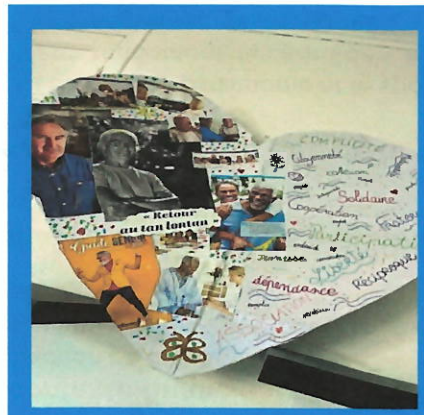
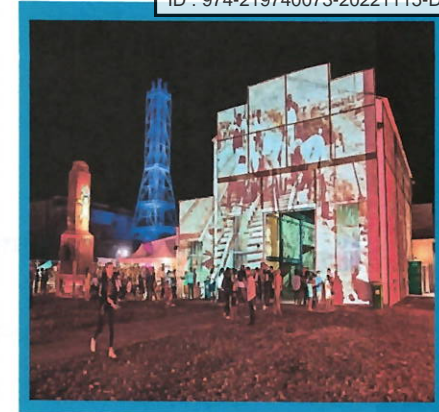
Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

SLO

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE



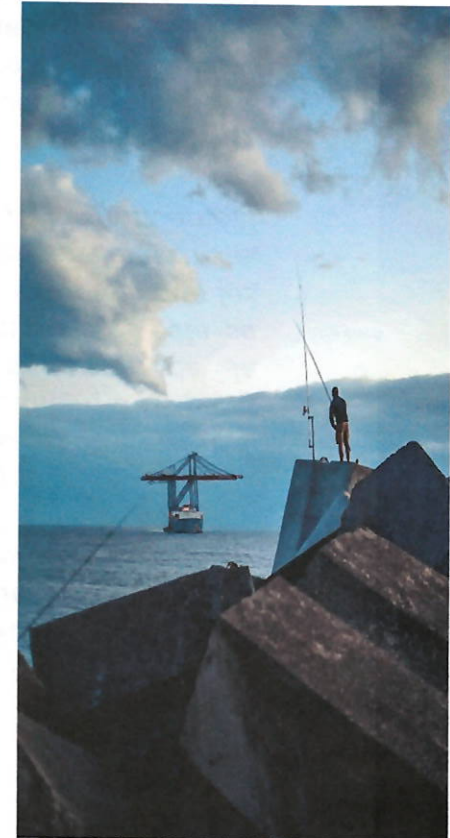
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

***Rapport présenté et soumis au débat
du Conseil municipal du 15 novembre 2022***

SOMMAIRE

I.	Le contexte national	3
II.	Le contexte réunionnais	9
III.	Le contexte financier du budget communal	14
A.	Section de fonctionnement	15
B.	Section d'investissement	25
IV.	La maîtrise des grands équilibres financiers	28
V.	Les orientations d'action de la ville pour 2023	33
1.	L'éducation	37
2.	La culture, le patrimoine et le sport	42
3.	L'environnement, le cadre de vie et la biodiversité	48
4.	L'aménagement du territoire	50
5.	L'animation et la dynamisation du centre-ville	57
6.	L'emploi, la formation et l'insertion	61
7.	Le logement	66
8.	La sécurité, la solidarité et les services de proximité	70
VI.	Les orientations 2023 pour l'administration de l'action communale	79

I. LE CONTEXTE NATIONAL





Un retour à la normale des dépenses publiques contraint par le contexte international

■ Le Gouvernement envisageait le retour à la normale du point de vue budgétaire pour 2022, après deux années de crise qui ont entraîné des dépenses importantes de soutien à l'économie.

La Loi de Finances 2022 se traduisait ainsi par une baisse du poids de la dépense, du déficit et de la dette publics sur l'économie française.

Ces prévisions ont été revues à la hausse lors du vote de la loi de finances rectificative intervenue en juillet 2022, dans un contexte marqué en particulier par le conflit en Ukraine et à ses conséquences sur les prix de l'énergie (pétrole, gaz, électricité) et des matières premières.

■ Avec un Produit Intérieur Brut (PIB) évoluant de +8,2%, la **croissance** de l'économie française a connu un rebond particulièrement marqué en 2021.

Dans un environnement international moins porteur, le Gouvernement vise une croissance de +2,7 % en 2022.

Pour 2023, toujours freinée en particulier par les prix élevés de l'énergie et des matières premières, la prévision de croissance est fixée à +1 %.

Pour le Haut Conseil des finances publiques l'objectif de croissance du Gouvernement de +2,7 % en 2022 est « un peu élevé » et « affecté de risques essentiellement défavorables ».

Parmi ces risques, on compte les charges d'intérêts de la dette qui pourraient être accrues, de même que les dépenses de santé qui risquent aussi d'être plus élevées en raison de la récurrence des vagues épidémiques. A cela se rajoute le coût de certains dispositifs tels que les boucliers tarifaires sur le gaz et sur l'électricité, soumis à des évolutions de prix grandement volatils.

S'agissant des recettes, le produit de certains prélèvements obligatoires (droits de mutation, impôt sur les sociétés, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) risque de pâtir davantage que prévu de la dégradation amorcée du marché immobilier, de celle des résultats des entreprises, ou encore d'une baisse accrue de la consommation de carburant.

+ La poursuite d'une réforme fiscale à forts enjeux

Pour 80% des Français, la taxe d'habitation sur la résidence principale a été supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30% en 2018 et de 65% en 2019.

Pour les 20% des foyers restants, l'allègement a été de 30% en 2021 et de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales se traduit pour les communes par **une perte de ressources, compensée par un transfert** à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) depuis 2021.

Lorsque la TF départementale transférée est supérieure au montant de TH perdue, l'Etat prélève le surplus pour alimenter un fonds de compensation national en faveur des communes perdantes.

Ainsi, si le taux de TFPB départemental d'avant la réforme est transféré à la ville, celle-ci n'en perçoit pas l'intégralité. Du côté de l'administré, son niveau de taxation en TFPB reste le même mais la totalité de l'impôt payé n'alimente pas le budget communal.

Les grandes lignes du projet de loi de finances (PLF) 2023 concernant les collectivités

■ Le Gouvernement prévoit de **faire participer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics** via des « pactes de confiance ».

En 1^{ère} écriture, le PLF 2023 prévoyait, pour les communes et intercommunalités dont le budget dépasse 40 millions d'euros, **soit environ 500 collectivités**, une progression de leurs dépenses de fonctionnement plafonnée à l'inflation minorée de 0,5 point.

En cas de non-respect de cet objectif pour une strate donnée, des mesures seront prises pour les collectivités ayant dépassé l'objectif, notamment via une exclusion des subventions d'investissement de l'État et la définition d'un accord de retour à la trajectoire jusqu'à 2027.

Le parlement a supprimé cette disposition lors de l'examen du PLF en séance du 12 octobre 2022 mais la situation peut encore évoluer d'ici à l'adoption du texte final.

■ La dotation globale de fonctionnement (DGF), constitue la principale dotation au "bloc communal" et aux départements.

Après quatre années de baisse des dotations opérées de 2014 à 2017, l'enveloppe de la DGF a été gelée en 2018 au niveau de son montant de 2017 et ce montant est reconduit chaque année à hauteur de **26,8 milliards d'euros**.



Pourtant, depuis 2019, plus de la moitié des communes voient leur montant de DGF diminuer par rapport à l'année précédente, du fait des mécanismes d'écrêtement à l'œuvre au sein de l'enveloppe de DGF.

L'indexation de la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation, demandée par plusieurs associations, dont l'Association des Maires de France (AMF), n'est pas au programme du PLF 2023.

Sans revenir sur le gel de la DGF, le Gouvernement a toutefois consenti à une enveloppe complémentaire de 210 millions d'euros.

■ La dotation de solidarité rurale (**DSR**) et la dotation de solidarité urbaine (**DSU**) augmenteront chacune de 90 millions d'euros en 2023 (95 millions d'euros en 2022).

Cette augmentation est financée à l'intérieur de l'enveloppe globale de la DGF, par un écrêtement opéré sur les enveloppes des communes.

L'enveloppe complémentaire de 210 millions d'euros vise ainsi à financer la DSR et la DSU. Ainsi, cela devrait permettre à 70% des communes de voir leur dotation maintenue ou augmentée (contre 51,5% des communes en 2022).

La DGF, doit subir un écrêtement pour financer la progression des dotations de péréquation (DSR, DSU, Dotation d'intercommunalité) et les dotations liées à la croissance démographique.

S'agissant de l'enveloppe complémentaire de 210 millions d'euros, plusieurs associations d'élus locaux ont fait part de leur insatisfaction au regard de leur demande d'indexation de la DGF sur l'inflation.

En effet, l'enveloppe complémentaire ne permettrait que de "limiter" l'écrêtement en 2023 alors qu'une indexation de la DGF sur l'inflation aurait permis de garantir au bloc communal 1 milliard d'euros de recettes supplémentaires.

■ En 2023, les moyens affectés aux quartiers prioritaires (**QPV**) seraient préservés et amplifiés.

Le projet de loi de finances reconduit la dotation politique de la ville (**DPV**) à hauteur de 150 M€.

Elle intègre en outre la pérennisation des 200 **Cités éducatives**, l'amplification des financements pour les **adultes-relais**, la reconduction du financement des **Bataillons de la prévention** et sanctuarise par ailleurs 30 M€ au opérations **Quartiers d'été**.



Enfin, le dispositif **Quartiers résilients** soutient la démarche environnementale des 453 projets du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) doté de 12 milliards d'euros.

■ Les montants consacrés à la dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**) seront maintenus à leur niveau de la période de 2018-2021, soit 1,046 milliards d'euros.

■ La dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**) a connu, quant à elle, un abondement de 337 millions d'euros en 2022. Il convient de noter néanmoins, que cette augmentation d'enveloppe est fléchée sur les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). En 2023, les engagements de DSIL retrouveront leur niveau antérieur, soit 570 millions d'euros.

■ En matière de **transition écologique**, un fonds dédié, destiné à soutenir les collectivités territoriales dans leurs projets serait mis en place, à hauteur de 1,5 milliards d'euros.

Pour démarrer, le fonds comporte trois grands axes d'actions :

- la performance environnementale, pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, la valorisation des biodéchets, la modernisation de l'éclairage public, etc. ;

- l'adaptation des territoires au changement climatique, pour renaturer les villes et prévenir les risques naturels ;

- l'amélioration du cadre de vie, en matière de mobilité (parking-relais, covoiturage...) et en matière foncière (renouvellement des friches, restructuration des locaux d'activité).

■ Les moyens du fonds national des aides à la pierre (**FNAP**) seront mobilisés en 2023 pour la production, mais également la rénovation thermique des logements sociaux.

Ainsi, une enveloppe budgétaire de 200 millions d'euros sera mobilisée en 2023 pour la rénovation énergétique des logements sociaux.

Sur le plan fiscal, jusqu'au 31 décembre 2026, l'exonération de taxe foncière sera portée de 25 ans à 30 ans pour les constructions logements sociaux dépassant les exigences de la réglementation environnementale RE2020.



Envoyé en préfecture le 28/11/2022

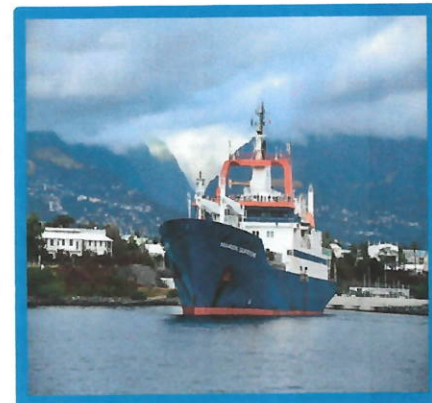
Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

SLO

II. LE CONTEXTE REUNIONNAIS



+ S'agissant de la Région Réunion

Pour mener à bien son programme d'investissement, notamment de travaux de réhabilitations des écoles, des équipements sportifs et culturels, et des équipements de proximité, la Ville s'est positionnée chaque année sur l'appel à projets « **Plan de Relance Régional** » (PRR). Ce sont ainsi 3 millions d'euros de subventions régionales qui ont été mobilisés pour le territoire portois entre 2014 et 2021.

La Ville est en attente des orientations de la nouvelle gouvernance régionale sur le maintien de ce dispositif.

A l'instar d'autres collectivités, la Région Réunion s'est engagée dans un plan de soutien et de relance économique pour faire face aux impacts de la crise sanitaire. **Pour la période 2021 à 2023, le plan de relance régional s'appuie prioritairement sur la mobilisation de fonds communautaires complémentaires** validés par le Conseil européen le 21 juillet 2020 (programme « Next génération EU »).

Ce sont ainsi 325 millions d'euros qui ont été mobilisés par La Réunion sur 3 ans pour :

- soutenir la commande publique ;
- améliorer la résilience du territoire face aux menaces potentielles climatiques ou sanitaires ;

- soutenir les entreprises et en particulier celles des secteurs les plus impactés ;
- développer le numérique.

La Ville a mobilisé **ce plan de relance dès 2022**, principalement pour :

- La digitalisation des écoles ;
- Le développement du télétravail et d'espace de coworking ;
- La requalification d'espaces publics dans le cadre des programmes « Action Cœur de Ville » et « NPNRU – Nouvo LORIZON » ;
- La modernisation de son éclairage public et de celui des équipements sportifs ;
- Le soutien aux activités du centre-ville.

En sus, des discussions se poursuivent avec le Conseil régional s'agissant de **sa contribution à la réalisation de projets structurants** entrant dans son champ de compétence ou en sa qualité de gestionnaire des fonds FEDER du programme européen (POE 2021-2027) notamment :

- La requalification des routes nationales traversant le territoire portois ;
- La construction des nouveaux locaux de l'école d'architecture de La Réunion ;
- La construction du lycée de la mer ;
- La réhabilitation de la Halle des manifestations, lieu d'accueil du « Hub de l'ESS ».



S'agissant du Département

La Ville et le Conseil départemental ont signé une deuxième génération du **Pacte de Solidarité Territoriale (PST 2)**, pour la période 2021-2023 le 6 mai 2022.

L'enveloppe affectée à la Ville de Le Port est de :

- **3 057 685 €** pour les opérations d'investissement émergeant au « Socle commun » ;
- **645 480 €** pour les actions de **fonctionnement** sur le « Volet social ».

Pour les **opérations d'investissement** émergeant au « Socle commun », le Département a déterminé deux thématiques correspondant à ses priorités :

- La transition écologique et solidaire, ceci dans le but d'amplifier la mise en œuvre de son Plan de Transition Ecologique et Solidaire ;
- La construction et les travaux pour les services à la population, dans le champ des politiques publiques de la collectivité. Sont ainsi visés :
 - la création de points d'accès aux droits, l'accueil pour les enfants et les personnes vulnérables ;
 - les travaux de voirie à proximité des équipements départementaux ;
 - toute autre action qui entre dans le champ de cette priorité.

Pour les **actions de fonctionnement** sur le volet social, cinq axes d'intervention ont été définis :

1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables ;
2. Accompagner les enfants et les familles confrontées à des difficultés socio-éducatives ;
3. Soutenir les actions de maintien du lien social et de lutte contre l'isolement des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap ;
4. Participer à l'amélioration de l'habitat ;
5. Soutenir les collectivités dans le développement de l'ingénierie de projet.

Le programme triennal d'actions du PST 2 de Le Port comprend notamment :

- Le soutien à la licence sportive et aux bourses d'excellence;
- La mise en place de parcours éducatifs sportifs apprenants à travers le tennis et le padel;
- L'accompagnement socio-éducatif des jeunes en voie de marginalisation;
- L'accompagnement et le soutien aux personnes âgées et en situation de handicap.
- Les actions de soutien et d'accompagnement aux familles et aux parents;
- L'accompagnement à l'insertion des jeunes à travers l'aide au financement du permis de conduire.



S'agissant du Territoire de la Côte Ouest (TCO)

L'application de la loi NOTRe engagée en 2017 avec les travaux relatifs aux transferts de compétences Economique et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au TCO, s'est poursuivie avec le **transfert des compétences Eau et Assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020.**

S'agissant de la compétence en matière de gestion de zones d'activités économiques (ZAE), la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ne s'est prononcée que le 23 décembre 2020 sur le montant des charges transférées, évaluées à 467 024 €.

Cette évaluation conduit, conformément à la loi, à une diminution équivalente sur le niveau de l'attribution de compensation (AC) versée par le TCO à la Ville. Celle-ci est appliquée à compter de 2021, l'évaluation pour la période 2017/2020 se faisant sur la base des coûts réels engagés.

L'Attribution de Compensation (AC) versée par le TCO à la Ville représentait, avant les transferts de compétences, une recette annuelle substantielle de 12,6 millions d'euros. Après prise en compte des charges transférées sur l'ensemble des compétences concernées, le montant de l'AC est ramené à 12 millions d'euros.

Le partenariat de la Ville de Le Port avec la structure intercommunale se poursuivra en 2023, en particulier sur l'élaboration du projet de territoire 2022 / 2035 de l'intercommunalité, intitulé #OUEST 2040.

Ce projet porte de forts enjeux puisqu'il s'agit de déterminer une stratégie de développement équilibré du territoire intercommunal et son pendant financier et fiscal. A partir d'un diagnostic identifiant les atouts et faiblesses, il s'agit de définir les perspectives à moyen et long termes, les objectifs structurants, les actions et ressources pour les atteindre et les champs d'intervention respectifs, partagés ou mutualisés de l'intercommunalité avec ses communes membres.

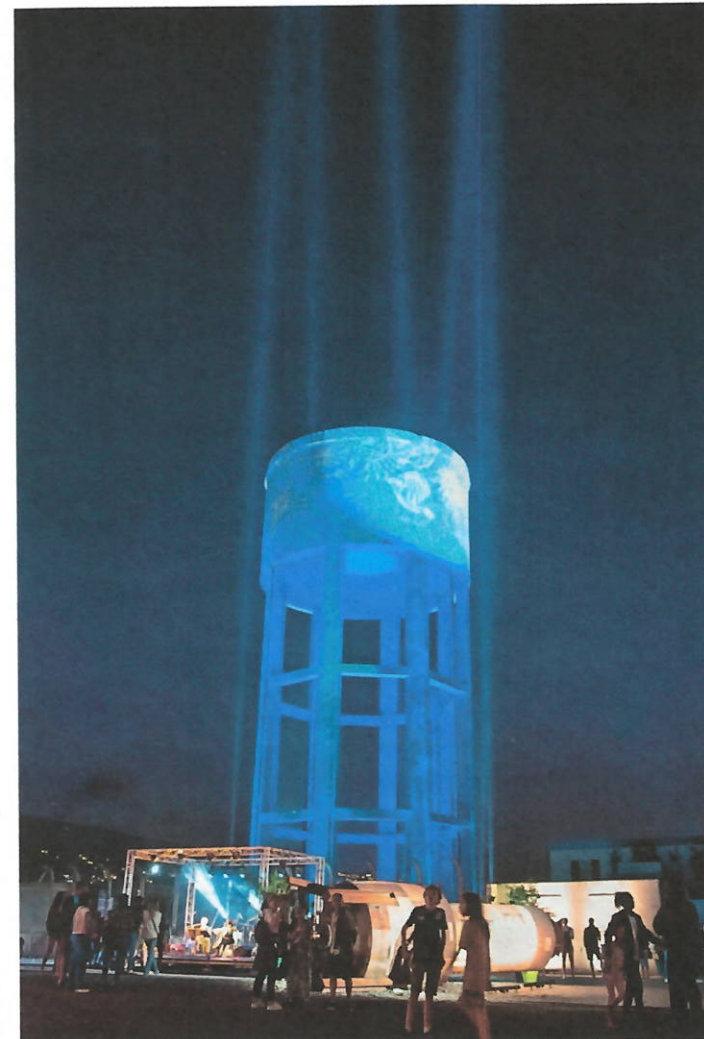


La ville de Le Port sera particulièrement attentive à l'élaboration du Pacte Financier et Fiscal de solidarité associé au projet de territoire. En effet, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine rend obligatoire la conclusion d'un tel pacte dans le but de réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes membres. Le loi prévoit à défaut, l'instauration d'une dotation de solidarité communautaire.

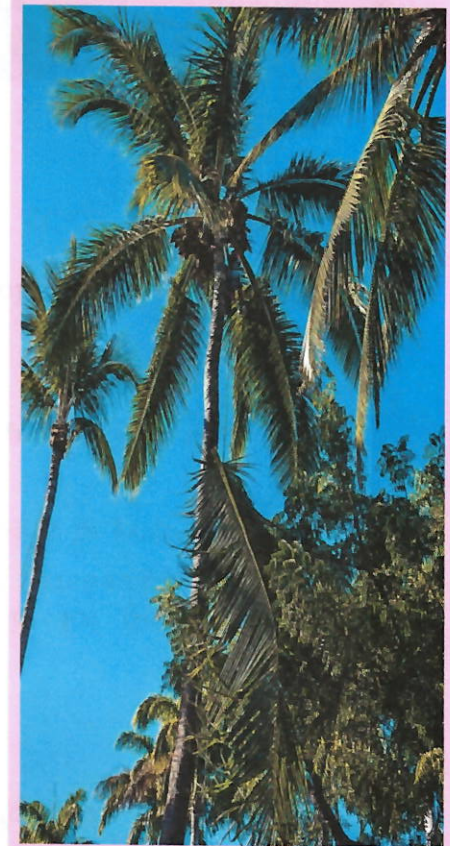
Outre ce volet, la collaboration se poursuivra également dans le domaine de l'aménagement avec le nouveau programme de renouvellement urbain Ariste Bolon / SIDR Haute - « *Nouvo Lorizon* » et les dispositifs « Action cœur de ville » et « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT).

Parallèlement, les démarches de mutualisation de moyens et d'outils se poursuivront (système d'information géographique, observatoire fiscal, documentation et archivage numérique).

Enfin, la Ville sera particulièrement attentive au dépoulement des nouvelles orientations politiques de l'intercommunalité sur son territoire, notamment en termes de transport en commun et de mobilités actives.



III- LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET COMMUNAL



A

Section de fonctionnement

1. Recettes

L'évolution des recettes courantes de fonctionnement selon leur nature.

Y participent notamment :

- les dispositions prévues par la loi de finances, notamment en terme de dotations versées par l'Etat,
- l'évolution des tarifs des services à la population et des redevances d'occupation,
- l'augmentation des bases des impôts directs fixés par les services fiscaux,
- celle des taux de fiscalité locale,
- les subventions captées par la collectivité auprès des divers partenaires
 - Etat, Région, Département, TCO, Banque des Territoires, etc.

		2017	2018	2019	2020	2021	Prévisionnel 2022	2017/ 2022 Moyenne annuelle
Montant		59,9	60,5	61,7	63,0	66,6 (*)	67,1	-
Evolution	en M€		0,6	1,2	1,3	3,6	0,5	1,4
	en %		1%	2%	2%	6%	1%	2%

(*) dont 1,2 M€ de remboursement par le TCO dans le cadre des conventions de maîtrise d'ouvrage Ville / TCO.

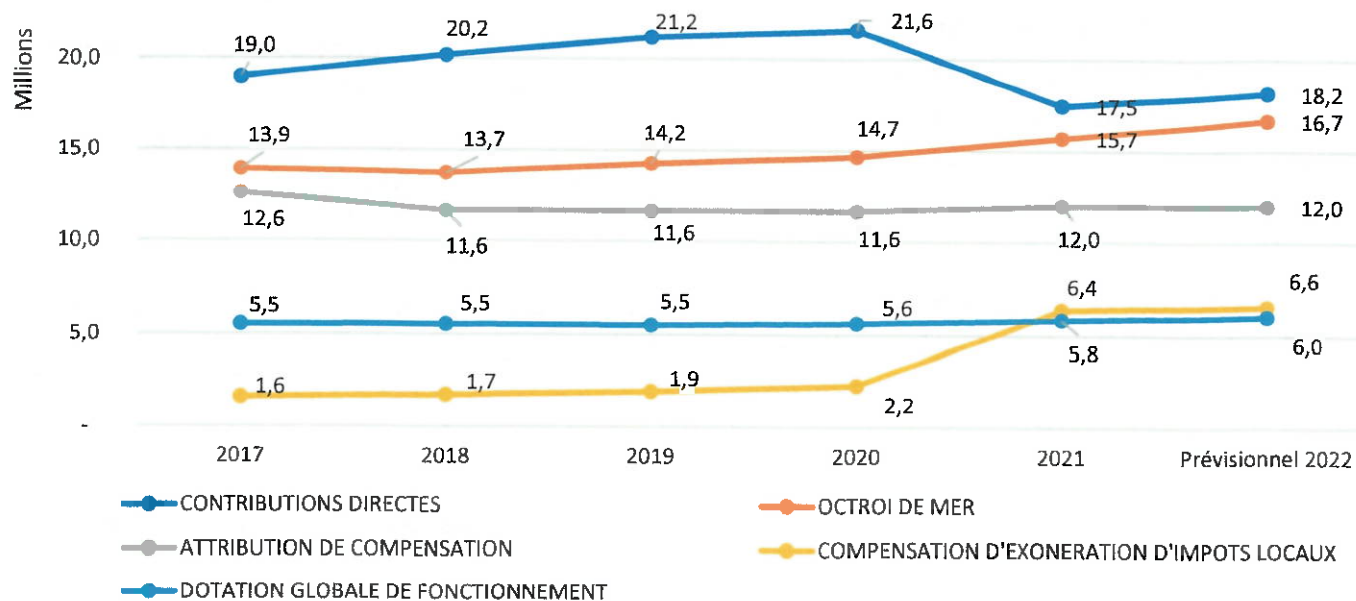


Contexte

Sur la période 2017 - 2022, les produits de fonctionnement courant augmentent en moyenne annuelle de 1,4 millions d'euros, soit une croissance moyenne annuelle de + 2 %.

L'évolution des recettes courantes est peu dynamique. Sur la période 2014 - 2017, la Ville a du faire face à une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat. A cela se rajoute la suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) du TCO depuis 2017.

Evolution des principales recettes de fonctionnement (en M€)





Des recettes peu dynamiques

La ville dispose de relativement peu de leviers pour faire évoluer le niveau de ses recettes :

- l'évolution des dotations (dont la DGF et les dotations de compensation fiscales) relève de l'Etat ;
- le montant de l'attribution de compensation versée par le TCO (12 M€ - 3^{ème} poste de recettes) est figé ;
- celle de l'attribution d'octroi de mer découle de la situation économique.

Ainsi, les contributions directes constituent le premier poste de recettes de la collectivité.

Depuis 2014, le levier fiscal n'a été utilisé qu'une seule fois, avec l'augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) effectuée en 2018.

La croissance du produit des contributions directes repose donc essentiellement sur la dynamique des bases fiscales de TFB, qui évoluent en fonction des nouvelles constructions, des améliorations apportées sur des bâtiments et des destructions d'immeubles.

Y contribue également la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui relève depuis 2018, non plus d'un amendement parlementaire mais d'un calcul basé sur l'inflation.

Après une année de quasi stagnation à +0,2% en 2021, elle s'élève en 2022 à +3,4%. Pour 2023, la réévaluation légale pourrait conduire à une évolution de +7%, compte tenu de la hausse des prix. Un plafonnement à un niveau inférieur n'est pas à exclure, dans le cadre des travaux parlementaires sur la Loi de finances 2023.

S'agissant de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, la réforme mise en œuvre par le Gouvernement en faveur de sa suppression a commencé depuis 2020 et sera pleinement effective à compter de 2023 où plus aucun contribuable n'aura à s'acquitter de cette taxe.



Cette réforme se matérialise dans le budget communal par une diminution des contributions directes, compensée par une dotation de compensation versée par l'Etat. Pour autant, la ville perd des marges de manœuvre avec cette réforme puisqu'elle ne peut plus décider de l'évolution d'une partie de ses recettes.

La dynamique d'évolution des recettes de la collectivité repose ainsi essentiellement sur le produit des contributions directes sur le foncier.

Le point sur l'attribution de compensation

Dans le cadre des transferts obligatoires de compétences au TCO, la Collectivité subit une baisse de son attribution de compensation (AC), puisqu'elle n'a plus la charge des dépenses afférentes aux compétences transférées.

Pour mémoire, les compétences « Zones d'Activités Economiques » et « GEMAPI » ont été transférées au TCO respectivement depuis le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018.

Ces transferts prévus par la loi NOTRé se sont traduits par une diminution de l'AC de 159 759 € pour la compétence « GEMAPI » et de 467 024 € pour la compétence « ZAE ». Après transferts, l'AC représente ainsi désormais un montant de 12 millions d'euros.

Les montants d'AC versés par le TCO sur la période 2017-2020 correspondent à des avances. Une régularisation doit à présent intervenir, par rapport aux montants versés.

Les modalités de cette régularisation n'ayant pas été encore posées, le règlement définitif de cette affaire reste à l'ordre du jour.

De façon générale, les recettes de fonctionnement sont peu dynamiques : la maîtrise des dépenses communales sera toujours de rigueur en 2023

A

Section de fonctionnement

2. Dépenses

Contexte et perspectives

Sur la période 2017 / 2022, les charges courantes augmentent de **2,9 % en moyenne par an, soit 1,7 million d'euros.**

Pour 2022, les charges courantes de fonctionnement devraient atteindre 61,6 millions d'euros en fin d'année, soit une augmentation prévisionnelle de l'ordre de 1,5 % par rapport à 2021.

Charges courantes de fonctionnement	2017	2018	2019	2020	2021	Prévisionnel 2022	Evolution Moyenne annuelle
Montant (en M€)	53,3	53,8	55,8	57,4	60,7 (*)	61,6	1,7
Evolution		0,9 %	3,7 %	2,9 %	5,7 %	1,5%	2,9%

(*) dont 1,2 M€ de travaux sur les compétences eau et assainissement, dans le cadre des conventions de co-maitrise d'ouvrage Ville / TCO. Ces dépenses sont remboursées par le TCO.



L'évolution des dépenses de fonctionnement découle essentiellement des charges de personnel (chapitre 012). Celles-ci augmentent mécaniquement selon les règles d'avancement des agents prévues par la loi et selon les besoins nécessaires au bon fonctionnement de l'administration communale.

Les efforts de gestion réalisés ont permis de contenir le niveau des charges à caractère général (chapitre 011) et autres charges courantes (chapitre 65).

La poursuite de la maîtrise des charges de personnel

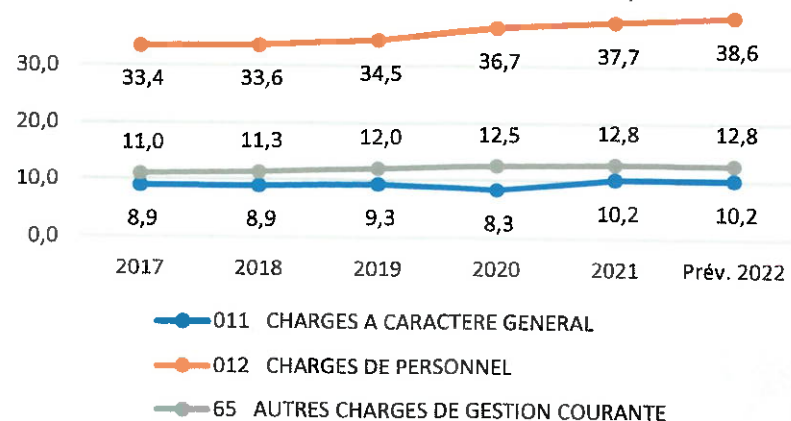
L'année 2020 a été marquée notamment par des dépenses imprévues liées :

- à la crise sanitaire,
- à la mise en place du RIFSEEP,
- et aux élections législatives partielles.

En 2021, toujours impactée par la crise sanitaire, la collectivité a néanmoins entamé un retour progressif à une évolution plus proche de la moyenne constatée sur la période 2016/2021, soit 3,2%.

En 2022, la part des charges de personnel reste stabilisée autour de 60 % des dépenses de fonctionnement.

Evolution des charges courantes de fonctionnement (en M€)





En 2022, l'évolution des dépenses de personnel a été soumise à des mesures nationales telles que :

- la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale, de l'ordre de 3,5 % ;
- la revalorisation du SMIC aux mois de janvier et de mai.

Evolution de la masse salariale en 2023

La masse salariale sera impactée classiquement par ces mesures nationales qui se sont imposées à la collectivité et qui ont un impact sur l'évolution des charges employeur.

A cela se rajoute l'augmentation mécanique des salaires due à l'évolution des carrières et à la promotion interne (Glissement Vieillesse Technicité).

		2017	2018	2019	2020	2021	Prévisionnel 2022	2017/ 2022 Moyenne annuelle
Charges de personnel		33,4	33,6	34,5	36,7	37,7	38,6	-
Evolution entre n-1 et n	en M€	-	0,2	0,9	2,2	1,0	0,9	1,0
	en %	-	0,6%	2,7%	6,4%	2,7%	2,4%	3,0%



L'évolution des dépenses de personnel reste également soumise aux contraintes d'accroissement temporaire d'activité dans certains domaines.

La masse salariale sera également impactée par les mesures internes à la collectivité.

S'agissant de la mise en œuvre de la nouvelle organisation, si la mobilité interne a été privilégiée pour valoriser les compétences et les qualifications des agents, des recrutements ont tout de même été réalisés en 2022 et se poursuivront en 2023.

En termes d'action sociale, le dispositif des chèques déjeuners sera bien évidemment maintenu et de nouvelles orientations seront étudiées dans le cadre des lignes directrices de gestion.

Le processus d'évaluation triennal des agents contractuels sera engagé.

Données de références

Structuration des effectifs au 01/01/2022

Apprentis	14
Contractuels permanents	643
Contractuels temporaires	81
Titulaires	196
TOTAL	934

Durée du temps de travail

La durée du temps de travail dans la collectivité est de 35 heures sauf cas particuliers prévus par le PAQT RH.

Evolution des effectifs depuis 2017

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Total	862	857	855	916	949



Enfin, 2022 a été l'année de la signature de la convention triennale avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la période 2022-2024, autours de six axes d'intervention :

- **Axe 1** : Recruter des travailleurs en situation de handicap et maintenir cette action en faveur des apprentis ;
- **Axe 2** : Prendre en compte les situations difficiles dans le cadre des reclassements et des reconversions des personnes déclarées inaptes ;
- **Axe 3** : Assurer le maintien dans l'emploi ;
- **Axe 4** : Assurer la formation des agents et des tuteurs en relations avec les travailleurs handicapés ;
- **Axe 5** : Prévoir un plan de communication, d'information et de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs ;
- **Axe 6** : développer des dispositifs complémentaires ;

Avec, en perspective, une diminution sensible de cette contribution dans un délai de trois ans.

Pour répondre aux évolutions réglementaires et aux mesures adoptées par la Municipalité, la progression de la masse salariale sera de l'ordre de 2,5 % en 2023. La vigilance sera maintenue sur ce chapitre, en dépit de sa rigidité.

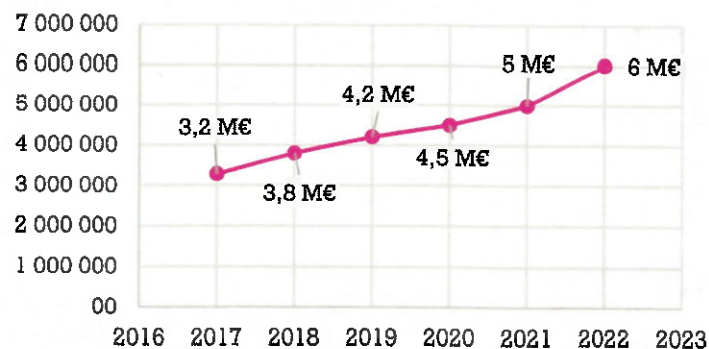




Le déploiement du projet social.

La politique sociale de la collectivité est portée par le Centre Communal d'Action Sociale. Outre les interventions sociales en elles-mêmes, le CCAS développe une action de plus globale, en direction des familles (petite enfance, enfance et jeunesse, personnes âgées) et des personnes en situation de handicap.

La montée en charge de la politique sociale se traduit par une augmentation de la participation de la ville au fonctionnement du CCAS. Celle-ci atteindra environ 6 millions d'euros en 2022 et devrait se stabiliser à ce niveau en 2023.



Le dispositif des emplois aidés géré par le CCAS sera maintenu au même niveau que celui de 2022 sauf remise en cause des quotas.

Le soutien au secteur associatif et aux établissements publics d'enseignement

La dynamique du tissu associatif impacte la vie quotidienne des administrés, en termes d'animation, de loisirs, comme aussi d'accompagnement des habitants dans leurs problématiques du quotidien.

La collectivité consacre chaque année environ 5 millions d'euros de subvention aux associations et aux établissements publics d'enseignement (collèges, lycées, écoles d'art de la Réunion et école d'architecture).

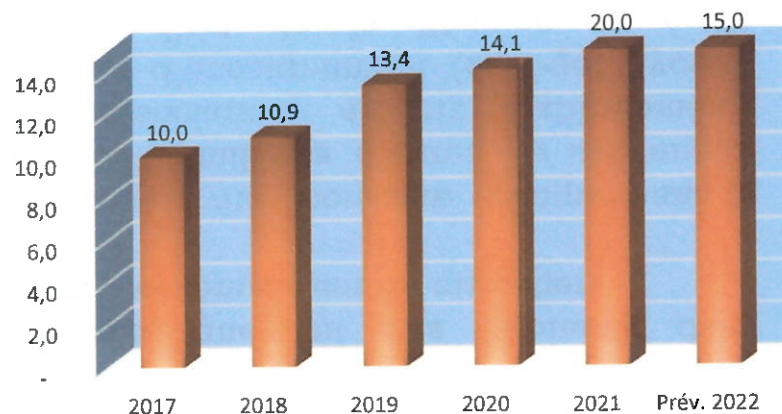
L'enveloppe globale sera ainsi maintenue en 2023.

B
Section
d'investissement
1. Dépenses

Evolution des dépenses d'équipement

Le niveau prévisionnel des réalisations devrait être de l'ordre de 15 millions d'euros à la fin de 2022, confirmant ainsi la montée en charge des réalisations, constatée depuis 2019.

Evolution des dépenses d'équipement en M€



Concernant les opérations en AP/CP (autorisation de programme / crédit de paiement), les orientations en matière d'autorisation de programme sont les suivantes :

Objet	Montant de l'AP prévisionnel	Réalisation prévisionnelle 2022	Réalisations cumulées prévisionnelles au 31/12/2022	Montant prévisionnel du CP 2023	Solde AP/CP au 31/12/2022
Ecoles	15 000 000	780 579	11 952 927	1 250 000	3 047 072
ANRU	15 300 000	527 291	14 584 973	431 478	715 026
NPNRU	30 104 857	1 450 201	1 558 474	2 500 000	28 546 382

B Section d'investissement 2. Recettes

Contexte

Les cessions, les subventions, l'emprunt et l'autofinancement constituent les quatre principales sources de financement des investissements.

Les cessions d'actifs (foncier, titres de participation) ont permis de financer significativement les dépenses d'équipement de la collectivité depuis plusieurs années. Sur la période 2017-2022, celles-ci s'élèvent à 38,3 millions d'euros.

Au niveau **des subventions**, le taux moyen sur la période 2017-2022 est de l'ordre de **25%**, soit **21,6 millions d'euros**.

S'agissant de l'emprunt, le **désendettement** prévisionnel sera de l'ordre de **24,7 millions d'euros sur la période 2014/2022**, avec une dette qui a été quasiment été **divisée par deux**, passant de 48,3 à 23,6 millions d'euros.

Enfin, l'**autofinancement** représente la part de l'excédent de fonctionnement affectée au financement des dépenses d'équipement.

Il est à noter que suite au transfert des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement au TCO au 1er janvier 2020, les résultats des budgets annexes dissouts (Eau, Assainissement et SPANC) ont été agrégés au niveau du budget principal pour un montant de l'ordre de 14,8 millions d'euros.

B
Section
d'investissement
2. Perspectives

Perspectives

Pour 2023, la démarche proactive de recherche de subvention va se poursuivre. Un taux de subvention de 25 % est pris en compte dans l'hypothèse de construction de l'équilibre budgétaire.

Le niveau prévisionnel des cessions immobilières est de l'ordre de **4,7 millions d'euros**.

Le niveau prévisionnel des emprunts 2023 est de **5,1 millions d'euros au maximum**. Ce montant correspond au prêt bonifié contractualisé en 2018 avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

La capacité d'investissement qui en résulte pour 2023 est de l'ordre de 13,8 millions d'euros.

A ce montant viendra se rajouter l'excédent reporté de 2022 qui devrait être de l'ordre de 15 millions d'euros.

La collectivité dispose d'une capacité d'investissement qui lui permet de mettre en œuvre son programme d'investissement. A cela se rajoute une capacité d'emprunt reconstituée.

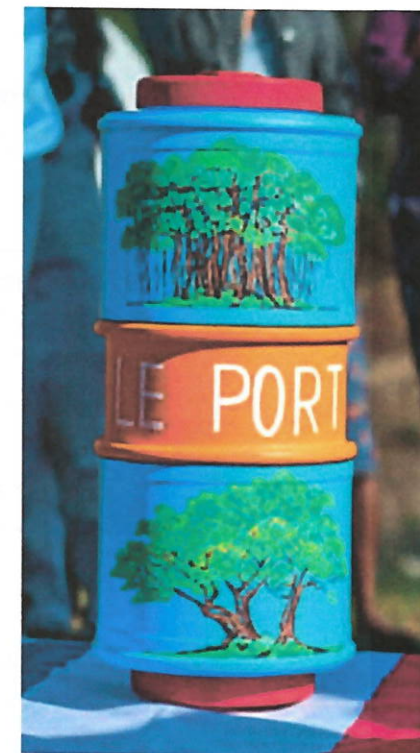
IV - LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

L'évolution de l'épargne nette et du ratio de capacité de désendettement reste favorable, grâce aux produits de cession.

Prenant appui sur ces derniers, la dynamique d'investissement est favorable à court et moyen termes. En outre, la collectivité peut aussi compter sur des excédents reportés significatifs et une capacité d'emprunt restaurée.

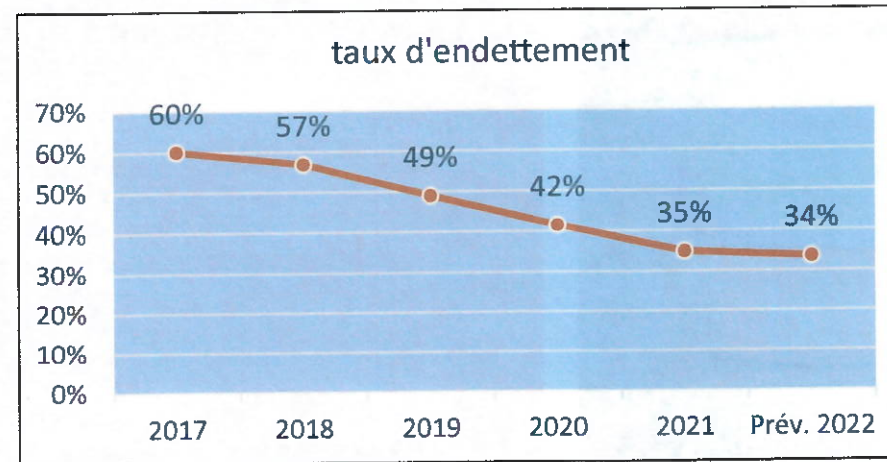
En fonctionnement, les dépenses évoluent plus vite que les recettes. L'excédent brut est en diminution et se trouve désormais dans la zone minimale. L'équilibre budgétaire reste tendu.

Les efforts de gestion doivent donc être maintenus et, en fonction des recettes qui seront notifiées, il sera peut-être nécessaire de mobiliser le levier fiscal en 2023.

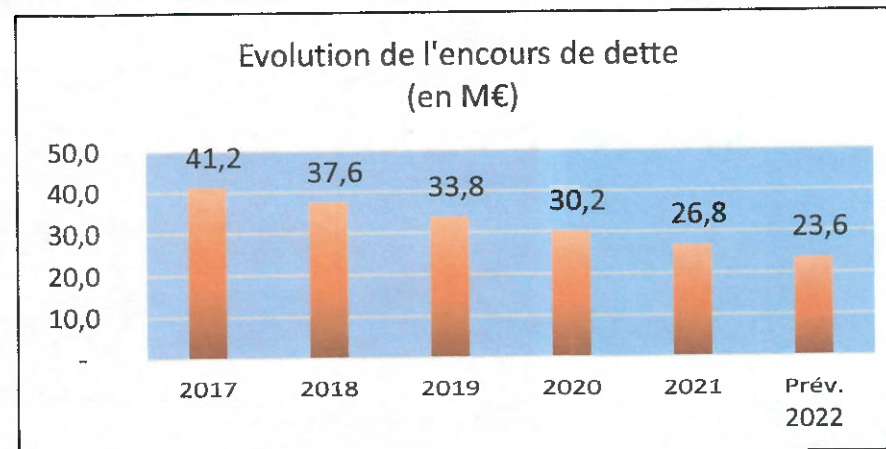


La dette passe de 1 248 à 698 € / habitant entre 2014 et 2022.

Sur la gestion de la dette



La politique menée depuis 2014 s'est traduite par un **désendettement de 24,7 millions d'euros** et a permis de ramener le **taux d'endettement durablement en dessous de 50%**.



Sur les niveaux d'épargne et la capacité de désendettement

L'**excédent brut courant (EBC)** traduit la capacité de la collectivité à faire face à ses dépenses courantes. Il se définit comme la différence entre les recettes et les dépenses, hors éléments financiers et exceptionnels.

A partir de l'excédent brut courant, la prise en compte des éléments exceptionnels et des intérêts de la dette conduit à l'**épargne brute**.

Le **ratio de capacité de désendettement** exprime le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette, dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait la totalité de l'épargne brute.

A partir de l'épargne brute, la prise en compte du capital de la dette conduit à l'**épargne nette** qui renvoie ainsi à la **capacité pour la collectivité à autofinancer ses investissements**.

	2017	2018	2019	2020	2021	Prév. 2022
EBC en M€	6,5	7,2	5,9	5,5	5,8	5,3
Dette en M€	41,2	37,6	33,8	30,2	26,8	23,6
Epargne brute en M€	13	10,3	10,6	12,9	13,3	8,0
Epargne nette en M€	8,9	6,7	6,8	9,3	10,0	4,5
Capacité de désendettement en année	3,2	3,7	3,2	2,3	2,0	2,9

Les équilibres financiers

Le niveau des produits de cessions et le désendettement effectué sur la période permettent de tenir la **capacité de désendettement**.

La constitution de l'épargne brute et de **l'épargne nette s'appuie sur les recettes exceptionnelles** et plus particulièrement sur les produits de cessions immobilières.

Compte tenu du niveau des excédents reportés, **la capacité d'investissement** se présente ainsi de façon favorable à court / moyen termes. Cependant, cette situation ne doit pas masquer une situation de tension au niveau de la section de fonctionnement.

Tenant compte de la situation socio-économique de la majorité des ménages portois, la Collectivité a fait le choix de ne pas actionner le levier fiscal depuis 2018.

L'évolution des recettes étant plus modérée que celle des dépenses, **l'excédent brut courant, en diminution, oscille vers son niveau minimum**. Les marges de manœuvre sont donc toujours contraintes au niveau de la section de fonctionnement.

Pour autant, le niveau définitif des recettes pour 2023 n'est pas encore connu au moment de la préparation du budget primitif. Les notifications d'usage qui interviendront d'ici la fin de l'année 2022 et au début de 2023 viendront ajuster les prévisions. En fonction du niveau effectif des recettes restant à notifier, une évolution des taux des impôts locaux sur le foncier n'est donc pas à exclure pour 2023. Cette évolution serait alors de l'ordre de +5% au maximum.

Les équilibres financiers

A cet égard, les efforts de gestion devront être poursuivis :

- en favorisant les approches transversales, qui permettent d'optimiser les interventions et les moyens (démarche projet) ;
- en poursuivant la démarche de rationalisation des dépenses courantes.

Les efforts seront également maintenus afin d'optimiser les recettes de fonctionnement, au travers, notamment, de la **recherche de subventions**.

La mise à jour des bases fiscales reste un enjeu qui peut être significatif à moyen terme.

En outre, dans le cadre de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux, signée en 2020 avec la Direction Régionale des Finances Publiques, le travail de structuration du **suivi des impayés** sera poursuivi, en collaboration avec le Comptable public.

Il en sera de même concernant la démarche d'**optimisation de la gestion des biens communaux mis à disposition** (régularisation des occupants sans titre, questionnement des modalités de mise à disposition, conventionnement, etc.).

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

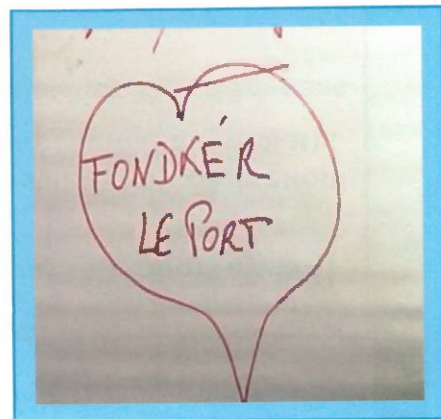
Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

SLOW

V. LES ORIENTATIONS D'ACTION POUR 2023



+ Une démarche co-constructive du programme d'actions 2023

L'élaboration du programme d'actions 2023 s'inscrit dans la continuité de la démarche engagée depuis le début du mandat : une **volonté affirmée de poursuivre la coopération et la co-construction de la feuille de route de la collectivité**, entre élus et administratifs.

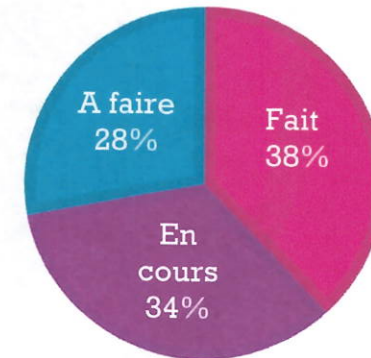
L'objectif visé est de **féderer les équipes politique et administrative autour du projet municipal**, de leur faire prendre conscience de leur place, leur rôle dans la mise en œuvre des politiques publiques, de **développer l'engagement** et la fierté d'appartenance au collectif et de vérifier **l'alignement de l'organisation municipale avec le projet de la mandature**.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2023, les équipes ont remonté le temps, elles se sont remémorées les engagements et les moments forts de début de mandat. Ce travail a permis de **partager une vision commune du chemin parcouru**.

Dans un contexte lourdement impacté par une crise sanitaire, économique et sociale, les élus et les services se sont mobilisés avec énergie, courage et résilience.

Le bilan est aujourd'hui visible et quantifiable : **72% des engagements initiaux sont réalisés et en cours d'achèvement**.

Bilan du chemin parcouru des projets de la mandature 2020 - 2022



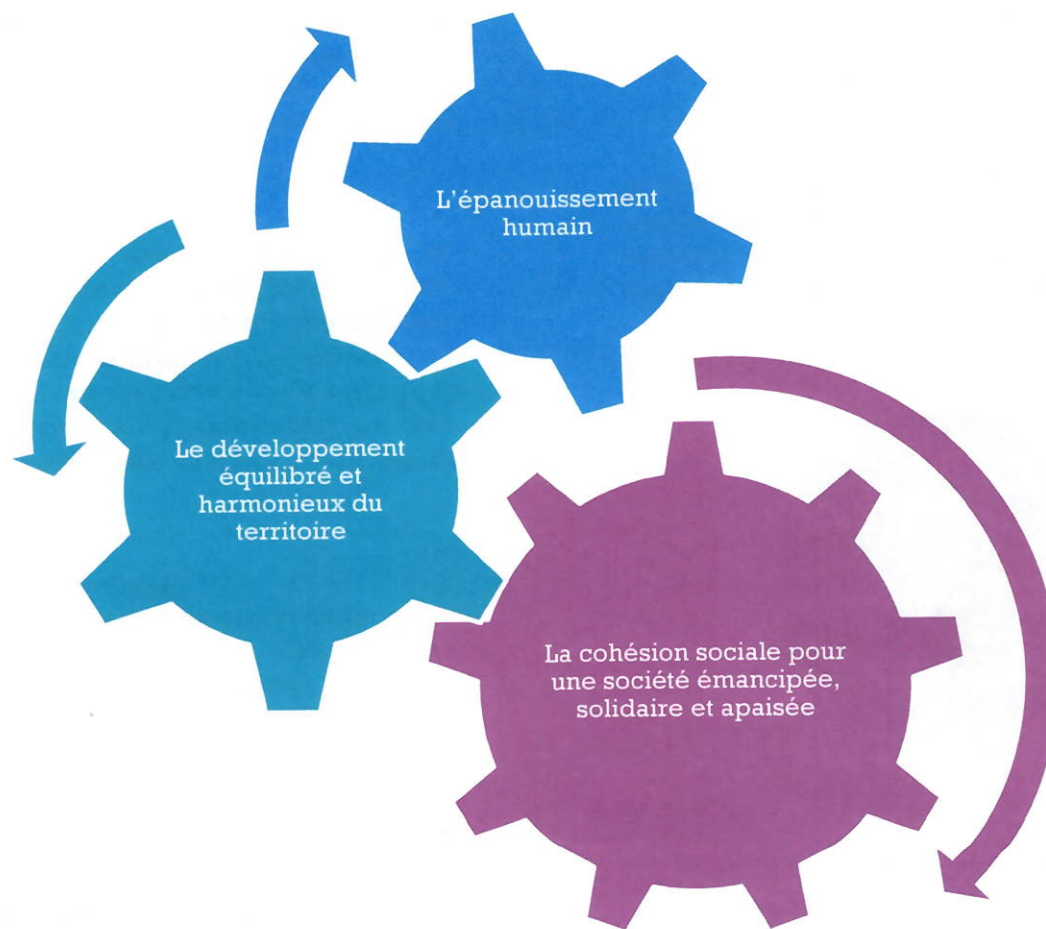
33

Dans cette dynamique le collectif partage des **valeurs de service public**, faisant sens pour l'ensemble des acteurs de la municipalité et fondant leurs priorités d'intervention pour 2023.





Le programme politique 2020 - 2026 poursuit trois grands objectifs imbriqués dans une approche systémique



+ Sa mise en œuvre se décline en huit axes stratégiques d'intervention

L'éducation de la crèche à l'école

• Les jeunes Portoïis, l'avenir de notre Ville

page 37

La culture, le patrimoine et le sport

• S'épanouir dans sa ville pour construire son projet de vie

page 42

L'environnement et le cadre de vie

• Une ville plus verte pour un meilleur cadre de vie

page 48

L'aménagement du territoire

• Une nouvelle dynamique de développement pour notre ville

page 50

L'animation et la dynamisation du centre-ville

• Nout centre-ville en lèr !

page 57

L'emploi, la formation et l'insertion

• Investir durablement dans les compétences portoïises

page 61

Le logement

• Bien dans son logement, bien dans sa ville

page 66

La solidarité, la sécurité et les services de proximité

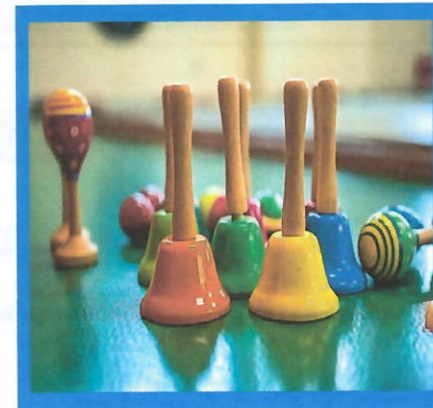
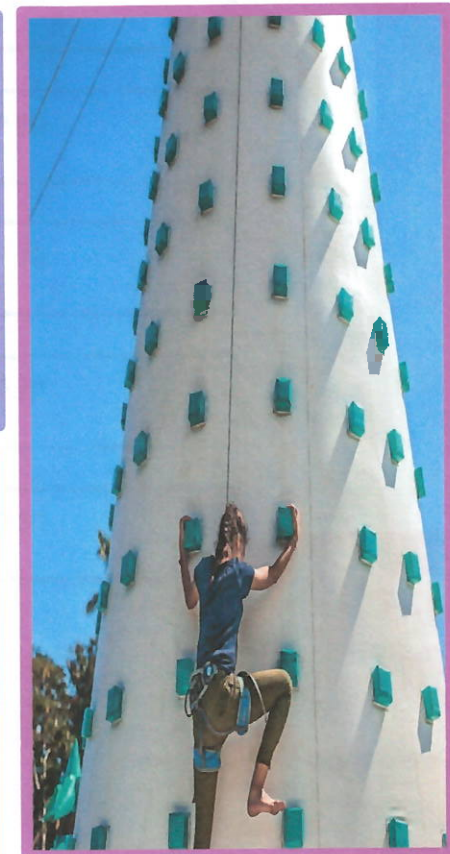
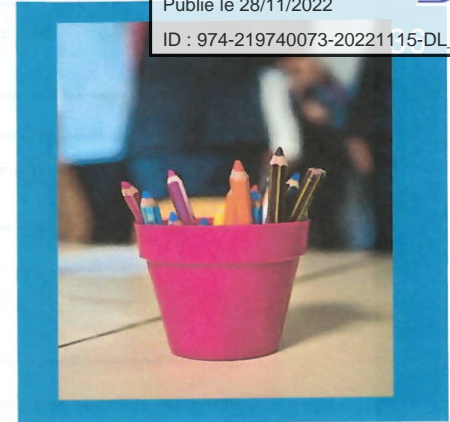
• Le Port, Ville solidaire

page 70



1. L'éducation de la crèche à l'école

« L'éducation et l'accompagnement des plus jeunes sont des priorités fortes pour les nouveaux élus. Il s'agit d'offrir une chance de réussite à chacun. Pour nous, c'est un investissement d'avenir. »



Les orientations prioritaires pour 2023

Renforcer les actions de soutien à la parentalité

- Organiser les assises de la parentalité
- Ajuster et développer l'offre du pôle parentalité et l'ouverture des équipements au plus grand nombre (MEP/LAEP)
- Renforcer la fonction d'animation du réseau parentalité
- Réaménager les locaux de La MEP (accueil, point d'accès numérique, etc.)



Développer des actions d'éducation à la santé et le bien manger à l'école

- Développer les actions d'éducation à la nutrition dans le cadre du Contrat Local de Santé et de la Cité éducative.
- Augmenter la part des approvisionnements en produits bio dans les repas des crèches et des écoles.
- Mettre en place « les petits-déjeuners partagés » afin de sensibiliser les enfants et les parents à la prévention contre l'obésité et le diabète.
- Mettre en œuvre des ateliers nutritionnels durant la pause méridienne, les mercredis loisirs, les centres aérés



Les orientations prioritaires pour 2023

Sécuriser les écoles et créer un environnement scolaire propice à l'apprentissage

- Poursuivre le programme de réhabilitation du bâti scolaire (étanchéité, sanitaires, revêtement des sols, isolation thermique, etc.)
- Poursuivre le programme de rafraîchissement des salles et des cours d'écoles (végétalisation, rideaux occultants, toiles d'ombrage, brasseurs d'air, etc.)
- Poursuivre le renouvellement des équipements (mobilier, matériel des réfectoires, etc.)
- Poursuivre le déploiement du programme école numérique



Lutter contre l'échec scolaire et le décrochage scolaire

- Poursuivre le renforcement des accompagnements spécifiques (pré décrocheurs, périmètre élargi d'intervention, etc.)
- Evaluer et ajuster l'offre d'accompagnement, notamment dans le cadre de l'évaluation du Contrat de Ville.
- Moderniser les outils et adapter les moyens d'intervention (recrutement d'1 adulte relais numérique)
- Poursuivre le développement quantitatif et qualitatif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- Déployer les écoles ouvertes, évaluer et ajuster le programme des classes de ville
- Mettre en place un parcours oralité de la maternelle au lycée



Les autres actions à poursuivre ou à renforcer

39

Thématique prioritaire	Actions	Échéance
Renforcer le pilotage de la politique petite enfance	Mettre en œuvre un référentiel d'accompagnement municipal des structures petite enfance	2023
Améliorer la communication et la lisibilité des actions menées en faveur de la petite enfance	<ol style="list-style-type: none">1. Structurer l'offre d'accueil individuel2. Créer une instance de coordination territoriale pour mieux articuler les dispositifs existants3. Animer le réseau à travers le relais petite enfance	2023
Optimiser les biens communaux pour développer l'accueil petite enfance	<ol style="list-style-type: none">1. Poursuivre la mise à jour de l'inventaire communal2. Sélectionner et accompagner les porteurs de projet répondant aux objectifs de la municipalité (critères)3. Formaliser la mise à disposition des biens par le biais de cession ou location	2023

Les autres actions à poursuivre ou à renforcer

Thématique prioritaire

**Améliorer et moderniser
les établissements
municipaux d'accueil du
jeune enfant**

Actions

1. Evaluer le modèle économique des structures municipales existantes en vue d'une optimisation de leur fonctionnement
2. Poursuivre le partenariat avec le pôle Handicap sur la thématique de l'inclusion des tous petits
3. Ouvrir une nouvelle micro-crèche spécialisée dans l'accueil des enfants porteurs de handicap
4. Conduire un diagnostic en vue d'une démarche de labellisation Ecolo-crèche
5. Améliorer le confort thermique dans les 3 salles du jardin d'enfants
6. Renouveler le matériel pédagogique du jardin d'enfant
7. Engager une étude pour la création d'une micro-crèche pour augmenter la capacité d'accueil de la crèche I. Amelin.

Échéance

2023

Les autres actions à poursuivre ou à renforcer

41

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Développer
un projet éducatif global

Mettre en cohérence la Cité Educative avec le Projet
Educatif de Territoire et la signature du plan mercredis

Année 2023/2024

Améliorer l'accompagnement
des enfants en situation de
handicap

Poursuivre les travaux relatifs à l'amélioration du travail et
au bien être dans les classes d'inclusion scolaire (ULIS)

Année 2022/2023

Déployer le projet de gratuité
de la restauration scolaire

Elargir la mise en place de la gratuité de la cantine pour les
familles des tranches 4 et 5

Année 2023/2024

Les autres actions à poursuivre ou à renforcer

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

SLOW

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Poursuivre et renforcer les actions en faveur de la lecture publique et de l'oralité

- Programme « 3 livres, 1 enfant »
- Concours d'éloquence
- Etc.

Année 2023

Poursuivre la mise en sécurité et la réhabilitation des cours d'écoles

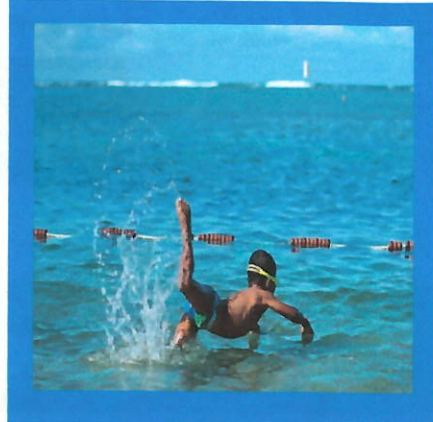
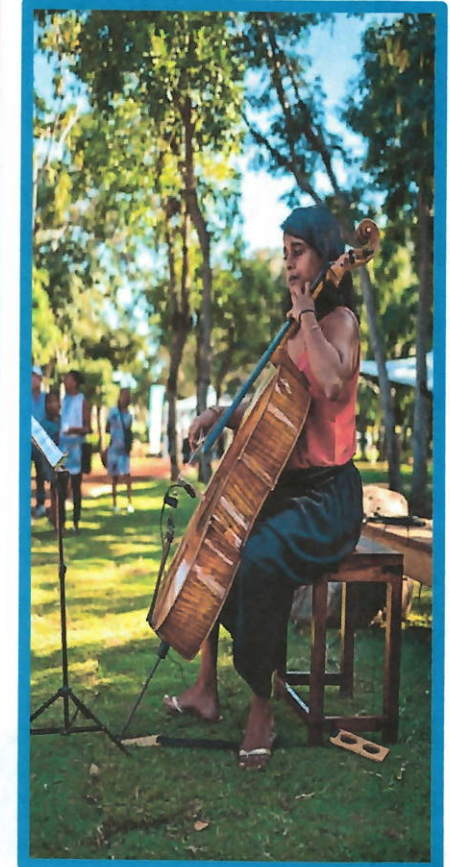
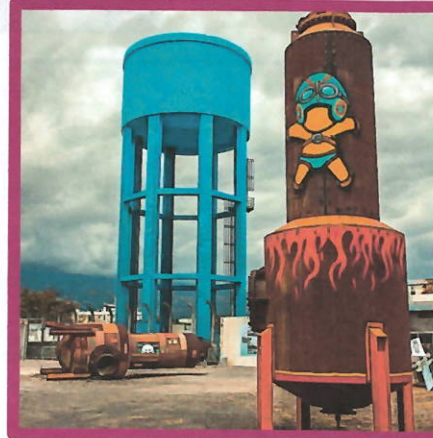
1. Réhabiliter la cour de l'école Raymond Mondon (micro-folie)
2. Réhabiliter la cour de l'école Laurent Vergès
3. Réhabiliter les cours des écoles Charles Vendôme et Léonide Le Toullec

Année 2023



2. La culture, le patrimoine et le sport

« Découvrir de nouvelles pratiques, s'initier à un sport ou aux arts telles sont nos ambitions pour créer une ville pour bien vivre ensemble. »



Les orientations prioritaires pour 2023

Développer des parcours sportifs et culturels

- Développer l'offre d'éducation artistique (musique, théâtre, arts plastiques/visuels, lecture publique) en temps scolaire et dans le cadre des centres de loisirs sans hébergement.
- Mettre en place des parcours éducatifs culturels (musique et lecture publique) en direction de la petite enfance.
- Poursuivre le développement des dispositifs sportifs de découverte et d'apprentissage en temps scolaire (judo et rugby)
- Structurer et renforcer les filières d'excellence et l'accompagnement des espoirs sportifs par le développement des classes spécialisées, l'accompagnement de jeunes espoirs vers le haut niveau et la création des conditions de l'employabilité des jeunes sportifs portoïis.

Accompagner et soutenir le développement et la structuration des acteurs associatifs

- Engager la mise en place d'un centre de ressources en direction des associations (dirigeants et agents de développement)
- Réaliser un guide annuel de l'offre associative et de l'aide publique
- Mettre en place une plate-forme administrative et financière commune entre l'accompagnement des associations et les dispositifs contractualisés par la Ville

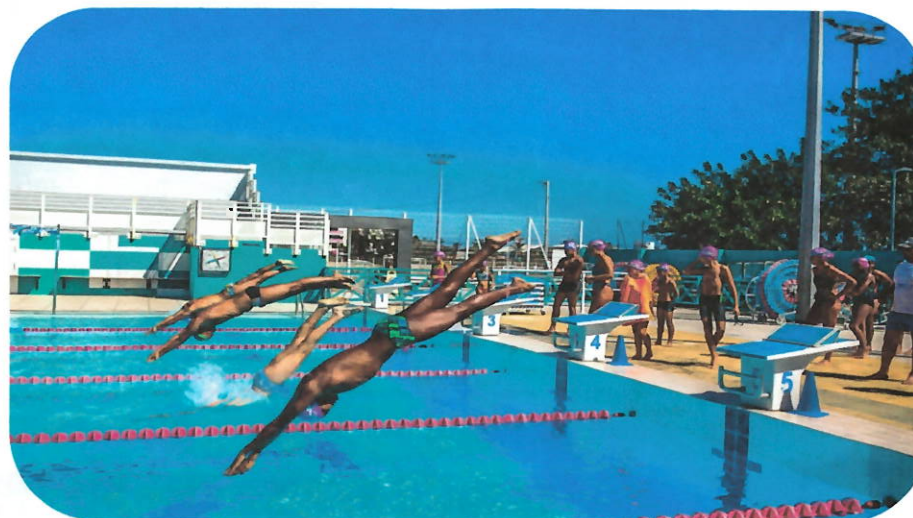




Les orientations prioritaires pour 2023

Renforcer le partenariat avec les clubs sportifs et les acteurs culturels

- Evaluer et ajuster les dispositifs sportifs d'accompagnement à la pratique fédérale
- Evaluer et ajuster les modalités d'attribution des créneaux d'usage des équipements sportifs aux clubs et associations
- Accompagner la refonte du projet associatif de l'AS Jeanne d'Arc
- Renforcer la coordination des actions des organismes culturels sur le territoire notamment en terme de médiation
- Accompagner la refonte du projet culturel de Village Titan



Les autres actions à poursuivre et à renforcer

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

SLOW

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Faire de la ville du Port une scène de promotion culturelle et sportive et développer les événementiels

1. Développer les actions de la promotion sportive et culturelle
2. Développer des événements innovants de découverte des disciplines et démarches artistiques émergentes ou insuffisamment valorisées
3. Élaborer et mettre en œuvre une programmation territoriale d'animations et de loisirs, notamment pour les 12-17 ans.
4. Poursuivre les démarches vers une labellisation pays ou ville d'art et d'histoire
5. Accompagner et promouvoir les dynamiques interculturelles

Année 2023

Moderniser et garantir la pérennité des équipements culturels et de proximité existants

1. Poursuivre les études pour la rénovation et la modernisation du cinéma casino
2. Aménager une régie technique au Théâtre Sous les Arbres
3. Rénover la climatisation du Kabardock
4. Lancer les travaux pour l'aménagement d'une micro-folie et l'aménagement de l'ancienne poste
5. Lancer les études de réhabilitation des maisons de quartiers
6. Lancer la programmation pour la sécurisation et la réhabilitation du Crédit Foncier de Madagascar

1. Lancement des études 1^{er} trimestre 2023
2. Lancement travaux TSA 2^{ème} trimestre 2023
3. Lancement des travaux 1^{er} trimestre 2023
4. Au fil de l'eau
5. 2nd semestre 2023
6. Lancement de la programmation 1^{er} semestre 2023

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2023

47

Thématique prioritaire

Moderniser et garantir la pérennité des équipements sportifs

Actions

- 1.Élaborer un schéma directeur des équipements sportifs
- 2.Créer un terrain de foot à 5 au complexe sportif Georges Lambrakis
- 3.Lancer les études de rénovation des vestiaires (Oasis, Mandela, CSM et Manès)
- 4.Lancer les études de rénovation du plateau Guimier
- 5.Intégrer des équipements sportifs et de loisirs complémentaires dans le Parc Boisé, notamment un skate-park
- 6.Poursuivre la modernisation des plateaux de proximité
- 7.Mener des travaux de réhabilitation du gymnase Lucie September de l'Oasis
- 8.Lancer les études pour l'amélioration thermique de la salle de compétition du Complexe Sportif Municipal

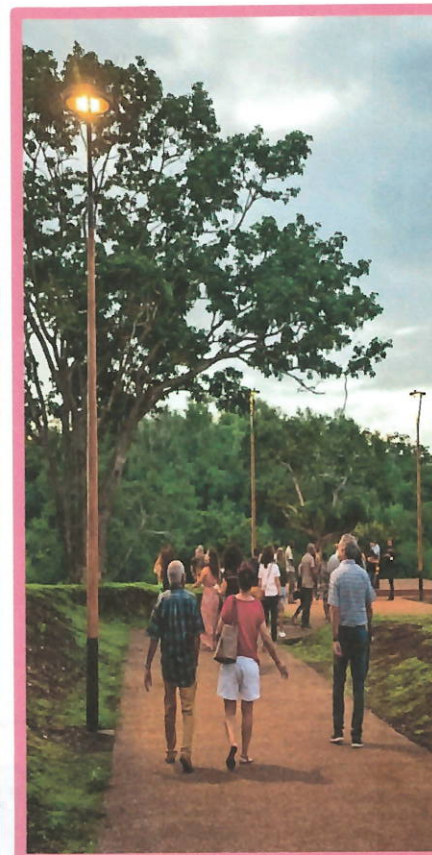
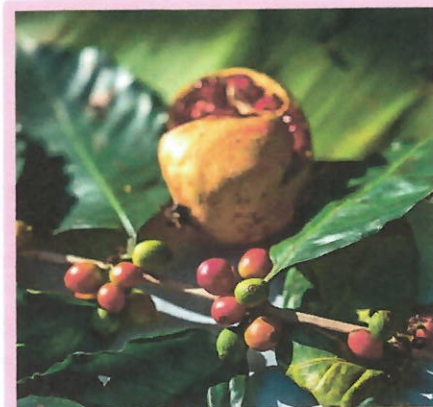
Échéance

Année 2023



3. L'environnement, le cadre de vie et la biodiversité

« L'amélioration du cadre de vie, la préservation de l'environnement et l'accompagnement aux changements climatiques sont des piliers de l'action municipale. Favorisons ainsi le grand retour de la nature en ville ! »



Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

slow



Les orientations prioritaires pour 2023

FIL VERT : réhabiliter le Parc Boisé et réaménager les berges de la rivière des Galets

- Lancer les études de maîtrise d'œuvre de la 2^{ème} tranche d'aménagement du Parc Boisé et de son bassin
- Lancer les travaux pour l'aménagement des berges de la rivière des Galets

Poursuivre les actions de préservation et d'amélioration du cadre de vie

- Maintenir la propreté urbaine
- Embellir et fleurir les quartiers et le centre-ville
- Lutter contre les nuisibles et notamment contre la prolifération des moustiques
- Participer au développement du rucher communal
- Poursuivre l'action « 1 arbre 1 enfant »
- Poursuivre l'aménagement et la requalification des équipements de proximité



Les actions à poursuivre et à renforcer en 2023

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Mettre en place une signalétique générale de la Ville

Poursuivre la pose des équipements de signalétiques directionnelles

Finalisation des travaux au 2nd semestre 2023

Favoriser le développement des déplacements actifs et doux

1. Acquérir des abris vélos sécurisés pour les principaux sites communaux (hôtel de Ville, Médiathèque, Piscine, CSM)
2. Poursuivre les travaux d'amélioration des itinéraires et des continuités cyclables
3. Poursuivre la réflexions sur la mise en place d'un service de location de vélos à assistance électrique en partenariat avec le TCO

1. 1^{er} semestre 2023
2. Tout au long de l'année
3. 1^{er} semestre 2023

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2023

51

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Requalifier et moderniser les voiries et l'éclairage public dans les quartiers

1. Finaliser les travaux sur les rues de la Poste et Jean Bertho
2. Finaliser les travaux de l'entrée de ville (rue Général de Gaulle)
3. Lancer les études opérationnelles pour la réhabilitation de la rue de la Martinique et des voiries du quartier SIDR Basse
4. Finaliser les études opérationnelles et le plan de financement de réhabilitation des voiries du quartier SEDRE/MALOYA
5. Finaliser la deuxième tranche de la modernisation l'éclairage public et de l'éclairage des sites sportifs

1. 1^{er} trimestre 2023
2. 2nd semestre 2023
3. 1^{er} trimestre 2023
4. 1^{er} trimestre 2023
5. 2nd semestre 2023

Réviser le Règlement Local de Publicité (RLP)

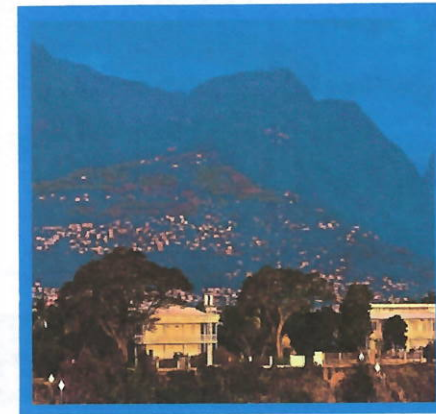
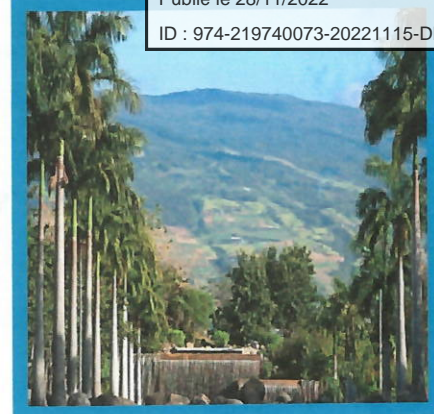
Poursuivre la révision du règlement local de publicité (arrêt, enquête publique, approbation)

Approbation prévue à la fin 2023



4 . L'aménagement du territoire

« La transformation de notre ville doit permettre à chacun de mieux vivre sa ville et de mieux se déplacer. Il s'agit de bâtir ensemble l'avenir de notre ville : « une ville jardin, un cœur de ville dynamisé . »



Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

Les orientations prioritaires pour 2023

Contribuer au développement des moyens de déplacement durables

- Recruter un chargé de mission mobilités actives
- Poursuivre la réflexion sur la mise en place d'un service de Vélo à Assistance Electrique en libre service
- Elaborer le plan de déplacement d'administration (PDA)
- Développer le système vélo sur le territoire dans le cadre de l'appel à projets de l'ADEME « AVELO 2 » (aménagement, services, animation / promotion, etc.)
- Poursuivre l'aménagement du territoire au profit des mobilités douces et actives (stationnement vélo, continuités piétonnes et cyclables, jalonnement, bornes de recharges électriques et de mise à disposition d'outils et maintenance, etc.)
- Etudier la mise en place d'un programme d'incitation aux mobilités actives



Les orientations prioritaires pour 2023

Lancer la phase opérationnelle du projet « Les Portes de l'Océan »

- Démarrer les travaux de l'îlot 1 (opérateur : Opale/Alsei)
- Retenir les opérateurs des îlots 2 et 3 dans la cadre de la démarche Kreolab
- Démarrer la réhabilitation des grandes maisons d'ingénieurs (opérateur : Grand Port Maritime de la Réunion)
- Lancer les travaux de requalification des espaces publics

Poursuivre le programme NPNRU quartier Ariste Bolon / SIDR Haute

- Mener les travaux de requalification de l'avenue du Monseigneur Roméro
- Mettre en œuvre des actions de relogement pour les locataires de Rico Carpaye (SEMADER), de Port XV (SIDR), du parc LLTS de la Ville et de la SHLMR, du parc privé démolis
- Lancer les travaux de réhabilitation et de résidentialisation de l'opération Port 212 (SIDR)
- Lancer la mission de programmiste et le concours d'architecte autour du projet de nouveau groupe scolaire (mandat : SPL Grand Ouest)
- Procéder à la démolition de l'école maternelle Rico Carpaye



Les autres actions à poursuivre ou à renforcer

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Mettre en œuvre
le projet de
Campus
Paul Vergès

1. Inaugurer le jardin du campus : l'Oasis
2. Engager la stratégie de communication et de commercialisation des lots à construire (pôle enseignement et pôle tertiaire)
3. Accompagner les projets de relocalisation du CNAM et de l'ILOI sur le campus en partenariat avec la Région et le TCO
4. Lancer la programmation de la tranche 2 de la résidence jeunes actifs et étudiants

1. Fin des travaux de dépollution et d'aménagement du campus de l'Oasis – début du 3^{ème} trimestre 2023
2. Démarrage travaux du programme tertiaire (PRISM) et résidence étudiante – 1^{er} trimestre 2023
3. Année 2023
4. 2^{ème} semestre 2023

Construire la
nouvelle Ecole
d'Architecture

1. Engager les études de maîtrise d'œuvre
2. Déposer le permis de construire
3. Finaliser le plan de financement en mobilisant des subventions dans le cadre du programme européen 2021-2027 (POE volet FEDER)

1. 1^{er} trimestre 2023
2. 3^{ème} trimestre 2023
3. 1^{er} trimestre 2023

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2023

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

SLOW

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Poursuivre la phase pré-opérationnelle et règlementaire du projet urbain « Kartié Mascareignes »

1. Mettre en œuvre les modalités de la concertation publique et les partenaires (Etat/Région/TCO/acteurs privés, etc.)
2. Finaliser les études d'avant-projet de la maîtrise d'œuvre concernant les espaces publics et les voiries
3. Finaliser le programme de construction
4. Mener l'évaluation environnementale du projet
5. Suivre la démarche KREOLAB sur flot artisanal

1. 1^{er} semestre 2023
2. Fin du 1^{er} semestre 2023
3. 2^{ème} semestre 2023
4. Année 2023

Mener la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Piloter la procédure de modification n° 2 du PLU

Année 2023

Les autres actions à poursuivre ou à renforcer

57

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Favoriser la rénovation
et la redynamisation du
centre-ville

1. Réaliser un diagnostic permettant de proposer une stratégie d'acquisitions immobilières des locaux et terrains en friche ou en déprise
2. Poursuivre la réflexion de création d'une foncière de revitalisation en partenariat avec le TCO

Année 2023

« Kartié Mascareignes »

Poursuivre la cession de certaines unités foncières dédiées au Pôle Santé, notamment pour l'extension de la clinique OMEGA/ AURAR.

Année 2023



5 . L'animation et la dynamisation du centre-ville

*« Une ville pour vous et avec vous !
Évènements, manifestations de quartier, Le Port est une ville qui vit,
une ville d'échanges et de convivialité. »*



Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

SLOW

Les orientations prioritaires pour 2023

Déployer la stratégie d'attractivité du territoire

- Développer un réseau d'ambassadeurs de la Ville
- Lancer le schéma directeur de communication des grands projets
- Poursuivre les réflexions sur la promotion de l'art urbain
- Déployer une stratégie de mise en tourisme du territoire en partenariat avec le TCO et l'OTI
- Lancer une réflexion sur des interventions urbaines déclinant l'identité portuaire
- Renforcer la promotion du cœur de ville auprès des actifs non-portois (formalisation d'une stratégie)

Accompagner la dynamisation commerciale du centre-ville

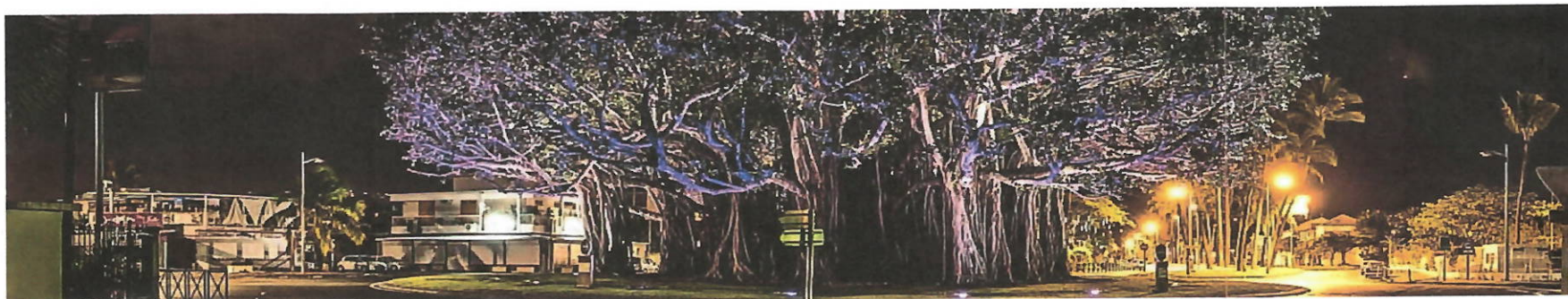
- Faire le bilan du FISAC
- Elaborer une charte des devantures
- Poursuivre et renforcer la prospection de porteurs de projets à forte valeur ajoutée
- Lancer la création et la commercialisation de boutiques à l'essai
- Accompagner la création d'une conciergerie multiservices
- Accompagner l'association des commerçants pour la mise en place de nocturnes « fête des commerçants »
- Mettre en relation les croisiéristes avec l'offre marchande du cœur de ville



Les orientations prioritaires pour 2023

Améliorer l'accueil des usagers par des équipements adaptés

- **Installer des toilettes publiques en centre-ville**
- **Expérimenter la piétonnisation du bas de la rue François de Mahy**
- **Créer des îlots de fraîcheur dans le linéaire commercial (parvis du Grand Marché notamment)**
- **Poursuivre la réflexion sur l'installation de bornes de recharge électrique pour les véhicules à assistance électrique**



Les autres actions à poursuivre ou à renforcer

61

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Renforcer l'offre commerciale du centre-ville

1. Poursuivre les actions en faveur de la réduction du taux de vacances sur le périmètre commercial
2. Accompagner les travaux favorisant le développement d'activités, la diversification de l'offre marchande et l'accueil de nouveaux concepts

Année 2023

Poursuivre la mise en place d'une stratégie d'animation du centre-ville

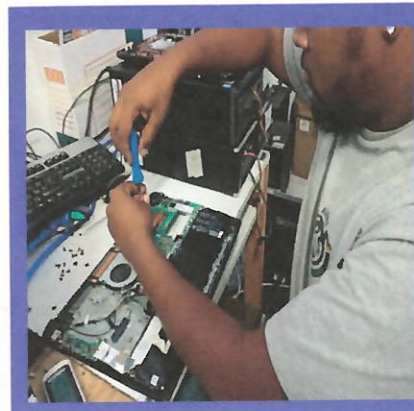
1. Collaborer avec l'association des commerçants pour amplifier les actions d'animation du centre-ville
2. Mettre en place des actions et évènements pour attirer les habitants des quartiers vers le centre-ville
3. Accompagner le renforcement de la digitalisation des commerces du centre-ville
4. Remettre à niveau le réseau de sonorisation des rues commerçantes

Année 2023



6. L'emploi, la formation et l'insertion

« Notre ambition est de permettre à chacun de s'accomplir et de se former afin de favoriser l'accès au marché du travail. Notre Ville demain sera encore plus solidaire et inclusive. »



Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

 SLO

Les orientations prioritaires pour 2023

Intégrer d'avantage les entreprises portoises dans la stratégie globale d'insertion

- Identifier les entreprises ayant une démarche « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE) ou intégrant dans leurs activités les enjeux du développement durable sur le territoire portoïse
- Construire avec ces entreprises des projets répondant aux enjeux en matière d'insertion des publics cibles (jeunes notamment)
- Relancer les actions de mobilisation des entreprises et des associations autour du Pacte Emploi et Territoire

Poursuivre le processus d'habilitation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

- Accompagner Synergie Péï pour son conventionnement Entreprise à But d'Emploi (EBE)
- Poursuivre la mobilisation des personnes volontaires et activer le réseau des partenaires autour du projet



Les autres actions à poursuivre ou à renforcer

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

SLOW

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Définir le process et les méthodes de déclinaison concrète du maillage territorial des acteurs de l'insertion et du social

Poursuivre les travaux de construction du réseau des acteurs de l'insertion

Année 2023

Poursuivre le dispositif d'insertion et d'accompagnement des Parcours Emplois Compétences

1. Développer les partenariats (Chambre des métiers, dispositif Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée, etc) pour favoriser les sorties positives
2. Déployer les ateliers numériques pour faciliter les démarches administratives et de recherche d'emploi.
3. Valoriser le contrat Parcours Emploi Consolidé par une attestation d'expérience

Année 2023

Initier la gouvernance du Campus Paul Vergès

Mettre en place une structure de coordination des établissements de formation ESAR / ENSAM / ILOI / CNAM / Apprentis Auteuil

2^{ème} semestre 2023

Les autres actions à poursuivre ou à renforcer

65

Thématique prioritaire

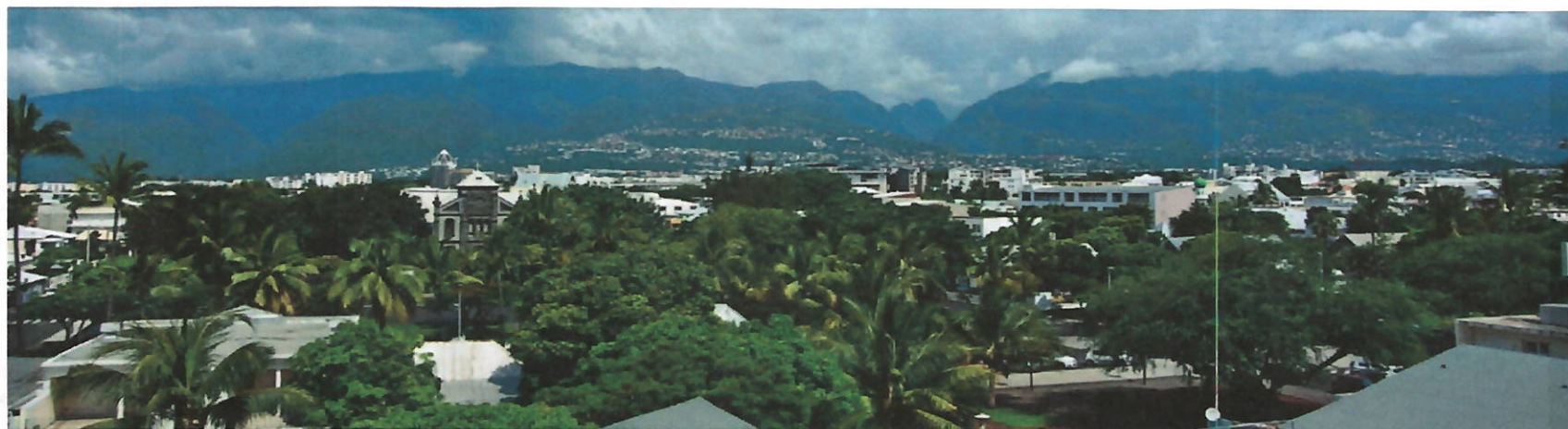
Poursuivre la création du Hub de l'ESS dans sa forme juridique et préparer son installation sur le site de la Halle

Actions

1. Créer la structure support du Hub sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)
2. Poursuivre la mobilisation des acteurs et des habitants autour du projet
3. Définir le meilleur outil juridique pour mettre le site de la Halle à disposition du Hub

Échéance

Année 2023





7. Le logement

« Avoir un logement adapté à ses besoins et à ceux de sa famille est indispensable pour l'épanouissement de chacun. Nous lutterons contre le mal logement et agirons pour le bien vivre au Port. »



Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

 SLO

Les orientations prioritaires pour 2023

Poursuivre l'amélioration de la gestion des LTS communaux

- Poursuivre les travaux de rénovation du parc LTS
- Améliorer le suivi locatif du parc communal (perception des loyers et gestion des impayés notamment)
- Proposer une nouvelle stratégie de cession des LTS communaux

Accompagner les habitants dans l'amélioration de leur logement et de leur cadre de vie

- Poursuivre l'action des Compagnons Bâtisseurs dans le cadre d'opérations d'auto-réhabilitation accompagnée
- Accompagner la mise en œuvre du Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat en lien avec le TCO
- Contribuer à l'amélioration de l'information du public sur les différents dispositifs d'aide à l'amélioration de leur logement



Les actions à poursuivre et à renforcer en 2023

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Eradiquer le logement indigne

1. RHI RDG : lancer les études de maîtrise d'œuvre et les travaux de finition sur les réseaux et les voiries
2. RHI MULTISITES : finaliser les travaux de voirie et d'aménagement (ilot cayrol, campbell et duplex) et la commercialisation des lots à bâtir
3. Toutes les RHI : renforcer l'accompagnement à la réalisation du parcours résidentiel des familles en sortie d'insalubrité

1. 3^e trimestre 2023 et lancement des phases PRO/DCE sectorisées
2. Année 2023 (fin de concession PRU en 2024)
3. En lien avec achèvement des opérations RHI (Say-Piscine et multisites en 2024)

Réaliser les programmes habitat « Kaz à ter »

1. Poursuivre la mobilisation des acteurs du logement social pour développer le logement social locatif individuel notamment dans les secteurs RHI
2. Favoriser l'accession à la propriété par la cession de terrains RHI libérés d'affectation
3. Piloter avec la SIDR le programme logements « Kaz à ter » sur le terrain ex AFPAR
4. Analyser l'intérêt de mettre en œuvre le Bail Réel Solidaire en partenariat avec le TCO

1. Mise en œuvre de logement locatif individuel sur la RHI Say-Piscine (14) et RHI Kartié Rivière des galets (10) – 2^e semestre 2023
2. Poursuite de cession de lots à bâtir non-affecté au fil de l'eau
3. En 2023
4. En 2023 en lien avec le TCO

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2023

69

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Diversifier l'offre de logement

1. Démarrer les programmes de logements intermédiaires et logements étudiants en centre-ville et en périmètre RHI
2. Finaliser la démarche avec la SIDR des logements intergénérationnels sur la ZAC du Mail de l'Océan
3. Suivre la démarche KREOLAB sur les 2 îlots résidentiels des « Portes de l'Océan »
4. Engager avec le CCAS des réflexions pour augmenter l'offre de logement en direction des seniors et de lieux de vie intergénérationnels (lieu, offre de service, partenariat, etc.)

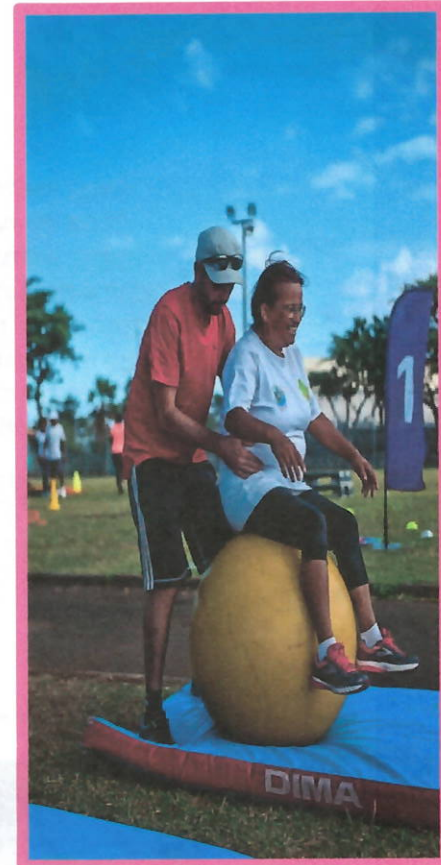
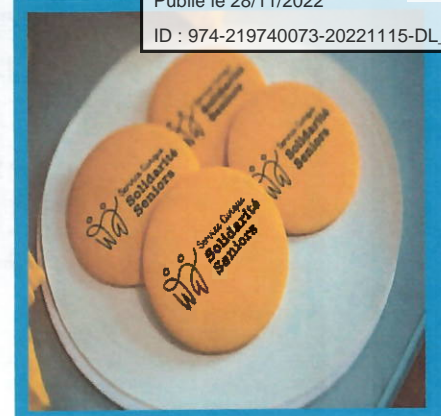
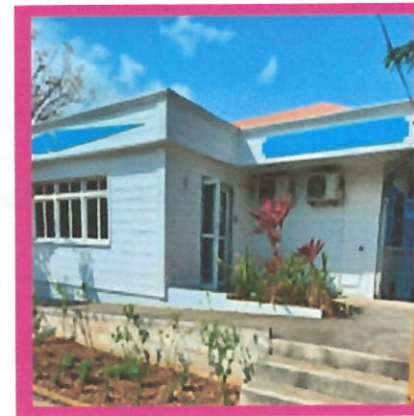
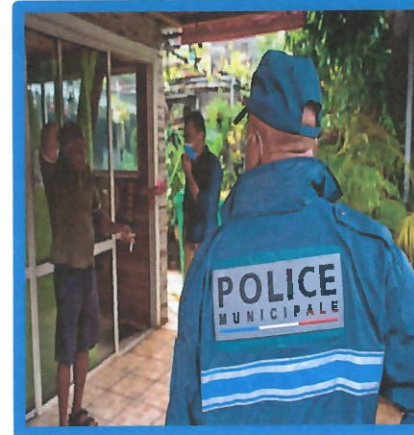
1. Opération « second croissant » RHI Say-Piscine - 4 trimestre 2023 + Opération terrain Boulboul – 4^{ème} trimestre 2023
2. Année 2023
3. Année 2023
4. Année 2023





8. La sécurité, la solidarité et les services de proximité

« Le Port est une ville riche de notre diversité et forte des liens et des échanges qui font de notre commune une ville solidaire pour tous. »



Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

slow

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

Les orientations prioritaires pour 2023

Renforcer les prestations à destination des personnes âgées

- Développer l'offre d'animation dans les résidences personnes âgées
- Evaluer et ajuster le service délivré par les services civiques seniors
- Développer des outils innovants facilitant l'accompagnement des seniors
- Développer et consolider des dispositifs de solidarité (label ville amie des aînés, taxi social, numérique seniors)
- Développer l'offre de la Maison des Séniors et engager une réflexion sur sa délocalisation

Lutter contre les exclusions et accompagner les personnes en grande précarité

- Communiquer sur le dispositif micro crédit
- Renforcer le partenariat avec « Allon déor »
- Hébergement d'urgence : développer le potentiel d'accueil des appartements relais (réaménager pour augmenter la capacité d'accueil et rendre les logements accessibles aux personnes à mobilité réduite - PMR)
- Développer un partenariat sur la question de l'hébergement d'urgence (SIAO, Croix Rouge, PASS, Allons Déor) -> définir un parcours d'accueil



Les autres actions à poursuivre ou à renforcer

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

SLOW

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Tranquillité publique :
renforcer la présence des
agents de proximité

Poursuivre la structuration de la police municipale afin d'étendre son périmètre et ses bornes horaires d'intervention
Améliorer l'équipement de la police municipale et des agents de surveillance de la voirie publique

Année 2023

Redéfinir une stratégie
territoriale de sécurité et
de prévention de la
délinquance

Proposer une stratégie locale en adéquation avec la stratégie nationale qui doit être déclinée à l'échelle de La Réunion par le Préfet

Dès réception de la
stratégie
départementale

Renforcer les actions de
sécurité du quotidien et
d'amélioration du cadre
de vie des Portois

1. Mettre en place un système de vidéoprotection : validation du périmètre et des objectifs, identification des lieux à équiper, lancer les études pour la mise en place d'un centre de supervision urbain.
2. Coordonner les actions de la police municipale et de la brigade intercommunale en matière de lutte contre les dépôts sauvages, de gestion des déchets et des VHU
3. Renforcer la stratégie de lutte contre l'errance animale en partenariat avec le TCO

2^{ème} semestre 2023

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2023

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Ouvrir un espace Maison France Services (MFS) de la Rivière des Galets

1. Aménager le local du Pôle Administratif et Citoyenneté (PAC) de la Rivière des Galets pour renforcer l'offre aux usagers dans le cadre de leurs démarches auprès des nouveaux partenaires
2. Formaliser le partenariat avec les nouveaux partenaires (CAF, CGSS, etc.) dans le cadre de la labellisation du PAC en MFS
3. Améliorer l'accueil dans les locaux (sanitaires et accessibilité aux personnes à mobilité réduite)

1. 1^{er} semestre 2023

3. Lancement des études
1^{er} trimestre 2023

Améliorer la gestion des marchés forains

1. Refondre le règlement intérieur des marchés forains
2. Elargir le système d'abonnement à l'ensemble des marchés forains afin de favoriser le paiement par carte bancaire et éviter le transport de fonds

1^{er} semestre 2023

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2023

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

SLOW

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Créer des espaces publics connectés

1. Engager une réflexion pour équiper les sites communaux ouverts au public en bornes interactives
2. Poursuivre le développement des espaces connectés, accessibles à tous les équipements publics (médiathèque, centres sociaux, maison des seniors, PAC, etc.)

Année 2023

Lutter contre l'illectronisme pour mieux accompagner les administrés en grande difficulté

1. Accompagner le déploiement des écrivains publics numériques
2. Mettre en place une solution de gestion des identifiants pour le public
3. Mettre en place des permanences numériques dans les annexes (ZUP, SIDR et Pôle administratif et de citoyenneté de la Rivière des Galets) et ouvrir des espaces numériques dans des locaux dédiés

Année 2023

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2023

75

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Renforcer
l'accompagnement du
pouvoir d'agir des
familles et l'insertion des
jeunes en voie
d'exclusion

1. Réviser le règlement sur la domiciliation et l'accompagnement des domiciliés (définition d'un livret + actions collectives sur l'estime de soi, l'hygiène + sorties) dans le cadre d'une démarche d'allers vers

2. Participer à la dynamique de réseau

2023

Lutter contre les
précarités énergétique
et alimentaire

1. Relancer le partenariat avec la SPL Horizon et EDF

2. Poursuivre et développer des ateliers précarité énergétique

2023

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2023

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

SLOW

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Dynamiser et structurer
l'animation de la vie sociale

- 1.Elaborer le schéma territorial de l'animation de la vie sociale (AVS) dans le cadre de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG)
2. Soutenir le développement de projets d'Espace de Vie Sociale (EVS)
- 3.Lancer la préfiguration d'un 3^{ème} centre social

2023

Mettre en œuvre un contrat
local de santé (CLS)
solidaire

- 1.Mettre en œuvre la 1^{ère} année complète de programmation et de fonctionnement du CLS signé en 2022.
- 2.Accompagner la mise en œuvre des grandes actions thématiques et transversales (volet santé cité éducative, actions stratégiques en nutrition, addictions, santé mentale, sentinelle de la santé pour les séniors, labels pour la commune, etc.)
- 3.Poursuivre l'animation du réseau local des acteurs

2023

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2023

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Renforcer la
solidarité portoise

- Développer et consolider la plateforme d'accueil, d'information et d'orientation du Pôle Handicap et poursuivre les actions en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (job dating)
- Développer le dispositif spécifique de soutien aux aidants familiaux
- Mettre en place un taxi social pour les personnes isolées
- Lancer la réflexion sur l'extension de la zone de stockage de l'épicerie
- Mener une réflexion sur l'ouverture d'une friperie et sur la diversification du circuit d'approvisionnement

2023

Améliorer le
soutien aux
familles dans le
deuil

- Réaliser la 12^{ème} et dernière feuille du cimetière paysager (221 emplacements)
- Rénover la salle de recueillement funéraire de la ZUP
- Impulser la dynamique pour la réalisation d'un centre funéraire et d'un crématorium à l'échelle intercommunale

2^{ème} semestre 2023

VI – PERSPECTIVES POUR L'ADMINISTRATION DE L'ACTION MUNICIPALE

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

79
SLO





Les orientations prioritaires pour 2022



Assurer la numérisation et l'archivage électronique des registres d'état civil de 1895 à 1990



Renforcer l'attractivité de la commune et développer la marque employeur



Développer des mesures visant à la qualité de vie et au bien-être des agents au travail

Développer la qualité et l'offre de services

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

SLO

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Moderniser
l'accueil du CCAS

Finaliser les études et lancer les travaux de réaménagement du CCAS (entrée et accueil du public, entrée du personnel).

Livraison des travaux 2^{ème}
semestre 2023

Améliorer la qualité
de l'accueil des
usagers

- 1.Lancer une étude de réaménagement de la banque d'accueil de l'hôtel de ville
- 2.Evaluer et ajuster la fonction accueil au sein des services municipaux (arbitrage scénario et plan d'actions)
- 3.Accompagner les agents d'accueil dans l'exercice de leur fonction : formation et mise à jour du guide d'accueil (bonnes pratiques, procédures d'urgence, etc.)

Année 2023

Développer la qualité et l'offre de services

81

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Accompagner les nouveaux résidents Portoïsiens dans leur nouveau lieu de vie

Mener une réflexion sur l'élaboration d'un support d'informations pour les nouveaux arrivants (guide pratique / livret d'accueil, site internet, etc.)

1^{er} semestre 2023

Label Qualiville

Assurer le renouvellement et la valorisation du label

Année 2023

Réviser les modalités de gestion et de mise à disposition des salles communales

Offrir une prestation de qualité aux usagers, intégrant la mise aux normes des salles communales, un process de location, un règlement d'utilisation des locaux, un projet de service, etc.

Année 2023

Développer la qualité et l'offre de services

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

SLOW

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Améliorer les espaces de travail des agents en lien avec la réorganisation des services

Lancer une étude globale sur l'occupation des locaux administratifs communaux et sur le patrimoine de bureaux de la commune afin d'améliorer les espaces de travail des agents

Année 2023

Mettre en place des mesures en faveur de la sobriété énergétique

1. Développer des actions visant à la maîtrise de l'énergie au niveau des bâtiments et des services communaux
2. Développer l'utilisation des vélos électriques pour les besoins de fonctionnement des services

Année 2023

Poursuivre le processus e-Port / e-administration

83

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Renforcer l'accès aux services numériques sur le territoire

1. Accompagner et poursuivre le développement de l'application citoyenne « Le Port à vos côtés »
2. Déployer le portail famille pour les activités scolaires et périscolaires.
3. Installer des bornes d'affichage légal à l'hôtel de ville et dans les mairies annexes.

Année 2023

Renforcer la sécurité du système d'information

1. Mettre en œuvre un outil de supervision du Système d'Information
2. Faire évoluer les systèmes vers les dernières versions
3. Mettre en œuvre un outil de gestion centralisé des antivirus
4. Privilégier l'Authentification Unique (un seul mot de passe pour toutes les applications de la ville)
5. Améliorer le plan de reprise d'activité des systèmes serveurs
6. Moderniser et sécuriser les armoires de brassages et équipements actifs réseaux (hôtel de Ville et écoles)

Année 2023

Moderniser l'accès au système d'information

1. Accompagner et développer la continuité applicative (interconnexion des applications métiers) et un portail applicatif
2. 3. Améliorer l'outil de télétravail
4. Sécuriser les données au niveau des postes de travail (client léger)
5. Améliorer les systèmes de visioconférence des salles de réunion

Année 2023

Poursuivre le processus e-Port / e-administration

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

SLO

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Sécuriser les
procédures
internes

Dématérialiser tout le processus du conseil
municipal

Année 2023

Renforcer l'accès
aux services
numériques sur
le territoire

Assurer l'affichage électronique des actes
à l'hôtel de ville / acquisition de bornes
interactives

Année 2023

Améliorer et sécuriser les pratiques de gestion

85

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Optimiser les outils de gestion et de fonctionnement des services en matière **comptable**

1. Préparer le passage à la future instruction budgétaire et comptable M57.
2. Elaborer le règlement financier et les guides des procédures comptables

1. Passage à la M57 au 01/01/2024
2. En 2023

Optimiser les outils de gestion et de fonctionnement des services en matière de **Ressources Humaines**

- Moderniser la fonction RH :
1. Généraliser la dématérialisation de la procédure des entretiens professionnels.
 2. Mettre en œuvre les modules de gestion des domaines RH proposés par le logiciel Ciril et organiser les procédures correspondantes.

Année 2023

Optimiser les outils de gestion et de fonctionnement des services en matière **documentaire**

Assurer l'archivage en intégrant les obligations réglementaires

Année 2023

Améliorer et sécuriser les pratiques de gestion

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

SLOW

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Améliorer la gestion du patrimoine immobilier communal

1. Rapprocher les inventaires physiques et comptables du patrimoine.
2. Fluidifier le retraitement comptable des avances versées, dans les comptes définitifs d'actif.
3. Poursuivre la dématérialisation de l'actif immobilisé.

1. Mettre à jour l'inventaire comptable des biens immobiliers à partir de 2023, à partir des données mises à jour de l'atlas foncier.
2. Assurer le traitement au fil de l'eau à compter de 2023
3. Sur le budget de la Caisse des Ecoles, mettre en place le flux inventaire avec le comptable en 2023.
Sur les budgets Ville et CCAS, poursuivre le travail sur la dématérialisation de l'actif en 2023/2024

Anticiper les contraintes budgétaires par de la prospection et de la programmation pluriannuelle (résilience budgétaire)

1. Actualiser et animer la programmation pluriannuelle des investissements.
2. Mettre en place une programmation pluriannuelle de fonctionnement (prospective à 3 ans de la masse salariale notamment).

Année 2023

1. Outil existant – Animation et mise à jour régulière avec les directions concernées
2. Pour toutes les dépenses à l'exception des dépenses de personnel.

Améliorer et sécuriser les pratiques de gestion

87

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Gérer et valoriser
les archives
communales

1. Assurer la numérisation et l'archivage électronique des registres de délibération de 1895 à 1990
2. Enrichir la photothèque historique
3. Valoriser les archives de la ville dans les projets (classe de ville, accueil des nouveaux agents, accueil des nouveaux professeurs et élèves du premier et second degrés)
4. Construire une nouvelle salle de conservation

Déc 2023

Gérer et
développer l'offre
documentaire

1. Proposer la revue de presse journalière
2. Gérer le portefeuille documentaire (revues, journaux, mise à jour).
3. Assurer la veille documentaire à travers le panorama de presse
4. Accompagner les services en constituant des dossiers de projet

Déc 2023

Améliorer et sécuriser les pratiques de gestion RH

Envoyé en préfecture le 28/11/2022
Reçu en préfecture le 28/11/2022
Publié le 28/11/2022
ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Suivre les actions prévues aux lignes directrices de gestion

Planifier les actions en matière de ressources humaines en fonction du budget dédié :

1. Gestion des effectifs (recrutement – renouvellement - mobilité)
2. Action sociale (protection sociale)
3. Formation (Compte Personnel de Formation – Plan de formation)
4. Rémunération (RIFSEEP)
5. Temps de travail (détermination des cycles de travail)
6. Santé et prévention (Document Unique - visites médicales – Handicap)

2023/2026

Mettre en œuvre les actions instituées suite aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes

Mettre en œuvre la procédure de réévaluation triennale pour les agents contractuels.

Année 2023

Renforcer les dispositifs internes d'accompagnement des agents

1. Accompagner les agents en fin de CDD pour candidater sur un poste permanent.
2. Assurer un suivi des demandes de mobilité pour raisons médicales ou autres.
3. Renforcer les mesures visant à la qualité de vie et au bien-être des agents au travail

Année 2023

Renforcer les coopérations internes pour mettre en œuvre le projet politique

89

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Développer la culture du pilotage et de la performance de l'action publique

1. Définir les grands axes d'action autour de la performance
2. Créer un process pour l'intervention de la Direction Pilotage Performance dans les services
3. Poursuivre la structuration de la direction

Déc 2023

Méthodes, Organisation dématérialisation des procédures

1. Définir un plan de charge pour l'accompagnement des services
2. Accompagner les services dans le projet Gestion Electronique de Documents « Titan »
3. Accompagner le CCAS dans le projet des écrivains numériques
4. Elaborer des indicateurs en fonction des politiques publiques menées

Déc 2023

Mettre en place un Système d'Information décisionnel

1. Faire l'inventaire des fichiers et/ou bases de données de la collectivité
2. Dresser une bibliothèque d'indicateurs par métier / par thématique en vue d'un pilotage de la performance
3. Recenser les besoins en matière de tableaux de bords
4. Alimenter la bibliothèque de données de la collectivité
5. Structurer et organiser les données
6. Réaliser les tableaux de bord
7. Définir une stratégie de restitution

2023-2026

Renforcer les coopérations internes pour mettre en œuvre le projet politique

Envoyé en préfecture le 28/11/2022
Reçu en préfecture le 28/11/2022
Publié le 28/11/2022
ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_154-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Favoriser le travail en mode collaboratif et transversal entre les services

Proposer et mettre en œuvre un outil transversal de gestion de projets

Année 2023

Développer la coordination entre les dispositifs contractuels

- 1.Poursuivre la coordination interne des dispositifs du CCAS
- 2.Renforcer la coordination entre les dispositifs du CCAS et de la ville

Année 2023